

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2023

Le Conseil du 11^e d'arrondissement s'est réuni le jeudi 30 novembre 2023 à 18h à la Mairie du 11^e arrondissement, sous la présidence de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement de Paris.

La convocation en avait été adressée individuellement à tous les conseillers et affichée le 10 novembre 2023. L'ordre du jour a été notifié à chacun et affiché le 24 novembre 2023.

Élu·e·s présent·e·s

Maire d'arrondissement : M. François VAUGLIN

Maires adjoints : Mme Rosalie LAMIN, M. Adrien TIBERTI, Mme Emma RAFOWICZ, M. Florent HUBERT, M. Jérôme MEYER, Mme Joëlle MOREL, Mme Bénédicte DAGEVILLE, M. Grégory MOREAU, Mme Joséphine LANFRANCHI, M. Jean-Pierre CORSIA.

Conseillers de Paris : M. Patrick BLOCHE, Mme Delphine TERLIZZI, M. David BELLARD, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Hélène BIDARD, M. Jean-François MARTINS, Mme Chloé SAGASPE, Mme Nelly GARNIER.

Conseillers d'arrondissement : Mme Nadine BLANCHARD, Mme Florence MARSCHAL, M. Christophe HARNOIS, M. Sofiane KADDOUR-BEY, M. Aymeric DE TARLÉ, M. Didier Yongge ZENG, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND, M. Jean-Christophe MARTIN, M. Guillaume POITOUX.

Pouvoirs

- Mme Anne HIDALGO à M. François VAUGLIN
- Mme Lucie SOLEM à M. Jérôme MEYER
- M. Luc LEBON à Mme Joséphine LANFRANCHI
- Mme Dominique KIELEMOËS à M. Jean-Pierre CORSIA
- M. Alexandre VISCONTINI à Mme Joëlle MOREL
- M. Jean-François MARTINS à Emma RAFOWICZ – à partir de 2023 DTEC 23

Secrétaire de séance : M. Jérôme MEYER

Ordre du jour de la séance :

I / Désignation du secrétariat de séance
11202324 Désignation du secrétariat de séance

II / Communication sur la programmation des Investissements d'Intérêt Local 2024

III / Projets de délibération soumis pour avis du Conseil d'arrondissement

Transition Ecologique et Climat

2023 DTEC 23 Projet de Plan Climat de Paris 2024-2030, plus vite, plus local, plus juste

Voirie et Déplacements

2023 DVD 120 Approbation du plan d'action 2023-2030 « Paris : Priorité Piéton ! »

2023 DVD 87 Stationnement de surface - Renouvellement de la convention avec l'ANTAI relative à la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement

Secrétariat Général de la Ville de Paris

2023 SG 103 Transformations olympiques - Signature de conventions de financement avec l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du dispositif « Gagner du Terrain »

Démocratie, citoyen.ne.s et territoires

2023 DDCT 124 Délibération portant sur la diversification des usages des bâtiments publics

Santé Publique

2023 DSP 111 Subvention (7.500 euros) et convention avec l'Association Santé Charonne (ASC) (11^e)

Familles et Petite Enfance

2023 DFPE 184 Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance

2023 DFPE 166 Subventions (30.000 euros) et conventions annuelles avec ABC Puériculture et Stop VEO pour leurs actions de prévention et de soutien à la parentalité sur tout le territoire parisien

2023 DFPE 165 Subventions (80.000 euros) et conventions avec 13 associations dans le cadre de l'appel à projets « Accompagnement des parents d'adolescents sur l'ensemble du territoire parisien »

Affaires Scolaires

2023 DASCO 108 Dotations complémentaires de fonctionnement (55.000 euros), subventions d'équipement (34.992 euros) et subventions pour travaux (96.177 euros) à divers collèges publics parisiens

2023 DASCO 126 Subvention 2024 (8.056.500 euros) à la Caisse des écoles du 11^e pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire, et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2022-2024

Affaires Culturelles

2023 DAC 455 Convention d'occupation du domaine public avec l'établissement culturel « Maison des Pratiques Artistiques Amateurs » pour ses 5 sites (Paris 1^{er}, 6^e, 11^e, 14^e et 20^e)

2023 DAC 515 Subvention (5.000 euros) avec l'association Glassbox (11^e)

Attractivité et Emploi

2023 DAE 298 Exonération d'un mois de redevance mensuelle pour la mise à disposition temporaire de locaux d'activité et de services suite à la fermeture de la Résidence « Ateliers Paris Design »

2023 DAE 238 Subvention (1.400 euros) à l'association Village Faidherbe pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (11e)

2023 DAE 300 Subvention (3.100 euros) à l'association Village Popincourt pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (11e)

Logement et Habitat

2023 DLH 159 Réalisation au 19 rue Charrière (11e) d'un programme de rénovation de 6 logements sociaux par la RIVP – Subvention (165.147 euros)

2023 DLH 160 Réalisation au 55-57 boulevard de Ménilmontant (11e) d'un programme de rénovation de 15 logements sociaux par la RIVP – Subvention (142.156 euros)

2023 DLH 339 Réalisation au 113 bis rue Oberkampf (11e) d'un programme de rénovation de 52 logements sociaux par Toit et Joie – Subvention (365.625 euros)

2023 DLH 266 Réalisation au 6 rue du Commandant Lamy (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux par Paris Habitat – Subvention (1.202.016 euros)

2023 DLH 288 Réalisation au 75 rue Léon Frot (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 23 logements sociaux par Elogie-Siemp – Subvention (1.918.741 euros)

2023 DLH 297 Réalisation au 67 avenue de la République (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 27 logements sociaux par Immobilère 3F – Subvention (5.856.346 euros)

2023 DLH 352 Réalisation au 319 rue du Faubourg Saint-Antoine (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 23 logements sociaux par la RIVP – Subvention (1.764.078 euros)

2023 DLH 446 Réalisation au 154 rue de la Roquette (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 36 logements sociaux par la RIVP – Subvention (2.545.621 euros)

2023 DLH 444 Réalisation dans les 11e, 12e et 19 arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de 7 logements sociaux par AXIMO – Subvention (118.636 euros)

2023 DLH 430 Réalisation au 36 rue Pétion (11e) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 14 logements sociaux par la RIVP – Subvention (1.720.520 euros)

2023 DLH 317 Réalisation au 10-12 impasse Delépine (11e) d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par la RIVP – Subvention (107.726 euros)

2023 DLH 408 Location par bail emphytéotique à Paris Habitat de l'immeuble situé 13/37 rue Robert et Sonia Delaunay (11e) – Réalisation d'un programme de conventionnement de 81 logements sociaux par Paris Habitat

2023 DLH 321 Location de l'immeuble du 47 rue de la Fontaine au Roi (11e) à Elogie-Siemp – Bail emphytéotique

2023 DLH 391 Location de l'immeuble du 154 rue de la Roquette (11e) à la RIVP - Bail emphytéotique

2023 DLH 347 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2022 de la 1^{ère} concession avec la SOREQA et avenant n°17 au traité de concession d'aménagement

IV / Vœu du Conseil d'arrondissement

V11202349 Vœu relatif à l'héritage solidaire des Jeux Olympiques et Paralympiques [groupe Paris 11 en Commun] - *Retiré en séance*

V11202350 Vœu relatif au maintien de l'établissement public de soins psychiatriques de l'hôpital Saint-Maurice dont dépend le 11^e arrondissement [groupe Communiste et Citoyen]

À 18h05, la séance est ouverte par M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement

DÉSIGNATION DU SECRÉTARIAT DE SÉANCE

11202324 – Désignation du secrétariat de séance

M. le Maire : « Chers collègues, je vous propose de rejoindre vos sièges. Le quorum est atteint. Nous avons reçu des pouvoirs, à ce stade :

- Luc LEBON donne pouvoir à Joséphine LANFRANCHI,
- Dominique KIELEMOËS à Jean-Pierre CORSIA,
- Alexandre VISCONTINI donne pouvoir à Joëlle MOREL,
- Anne HIDALGO à moi-même.

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Jérôme MEYER qui va nous rejoindre incessamment sous peu. Pas d'opposition ? Non. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 28		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 33			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	33	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

PROJET DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL

2023 DTEC 23 – Projet de Plan Climat de Paris 2024-2030, plus vite, plus local, plus juste

M. le Maire : « Rosalie LAMIN nous a prévenus qu'elle aurait un petit retard dû à un problème professionnel. Je vous propose donc de commencer par la présentation du projet de Plan Climat 2024-2030, un document très important pour notre ville et au-delà. Je propose à Chloé SAGASPE de nous faire la présentation. »

Mme SAGASPE : « Bonjour, M. le Maire, mes chers collègues. J'ai déjà eu l'occasion hier – et je remercie Jean-Pierre CORSIA de cette proposition – de présenter aux habitantes et habitants du 11^e arrondissement les principales mesures puisqu'il y a un volet parisien mais aussi un volet local. C'est aussi ça l'intérêt d'axer l'intervention sur cet aspect puisque nous sommes dans le 11^e arrondissement et que le débat qui aura lieu en Conseil de Paris sur l'ensemble des mesures concernera plutôt Paris.

Le constat est assez simple : Paris a malheureusement déjà dépassé le seuil fatidique des 2°C de réchauffement. Je pense qu'énormément de Parisiennes et Parisiens ont vécu dans leur chair la réalité du changement climatique, avec des vagues de chaleur très intenses qui vont malheureusement s'intensifier dans les années à venir si nous n'agissons pas radicalement dès maintenant. L'enjeu est de réussir en 10 ans ce que nous avons fait en 15 ans, si nous voulons avoir une réelle chance d'inverser la courbe. La marche est donc très haute à franchir.

Face à l'inaction de ce gouvernement, qui a été condamné deux fois pour inaction climatique, les villes sont en première ligne pour agir et Paris agit depuis 15 ans déjà, puisque Paris a été pionnière en la matière. Nous avons été effectivement la première ville à adopter un Plan Climat, et ce dès 2007. Notre dernier Plan Climat a d'ailleurs été récompensé par le Prix Climat de la Convention des Nations Unies à la COP26 de Glasgow.

Je vais vous présenter un plan de rupture pour accélérer nos engagements, qui doit nous permettre de faire deux choses : éviter l'ingérable et gérer l'inévitable. Éviter l'ingérable, ça veut dire réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre pour mener des politiques qu'on appelle « d'atténuation », en restant sur la bonne trajectoire qui a été fixée par l'Accord de Paris pendant la COP21.

Gérer l'inévitable, le changement climatique étant déjà là, c'est s'adapter dès maintenant. C'est d'ailleurs une nouveauté principale dans ce Plan Climat car la priorité est mise sur les politiques d'adaptation, y compris dans l'ordre des priorités qui ont été fixées pour mettre un coup d'accélérateur sur les politiques d'adaptation et qui reprend bon nombre des mesures que nous avons portées dans la Mission d'Information et d'Evaluation (MIE) « Paris 50 °C », dont François VAUGLIN et moi-même étions d'ailleurs membres. Gérer l'inévitable, c'est effectivement dans le but de protéger les Parisiennes et Parisiens et d'adapter notre ville et les infrastructures.

Je ne vais pas vous faire l'exhaustivité des 500 mesures de ce plan très ambitieux qui recouvre énormément de thématiques pour sortir des énergies fossiles, pour réduire les émissions, pour protéger les Parisiens, réduire les inégalités. Il y a des objectifs à court, moyen et long terme, et des objectifs à action immédiate dès 2030, notamment réduire de 50 % nos émissions de gaz à effet de serre, ou encore de 40 % l'empreinte carbone de Paris. Il y a des objectifs d'ici 2050, notamment atteindre une réduction de 50 % des consommations énergétiques sur le territoire ou 100 % d'EnR (énergies renouvelables) dans la consommation.

Il y a des avancées très fortes que je souhaiterais souligner dans ce Plan Climat, en matière de végétalisation, notamment la création de 300 ha d'espaces verts d'ici 2040. C'est un sujet important pour nous Ecologistes, mais aussi pour l'ensemble des Parisiennes et Parisiens, des habitantes et habitants, puisque la végétalisation est l'une de leurs préoccupations majeures. Il y a aussi la création de 300 rues aux écoles, 280 km de pistes cyclables supplémentaires, la sortie des énergies fossiles en 2040 pour les équipements publics notamment, et passer à un objectif de 60 % de repas végétariens dans la restauration collective. Le 11^e arrondissement est très en avance sur ce point puisque nous avons déjà deux repas végétariens par semaine et nous sommes en train de mettre en place l'alternative végétarienne dans nos cantines.

Je ne vais pas être trop longue mais s'il y a quatre mesures phares que je retiens principalement, en tout cas au niveau parisien, c'est changer d'échelle pour accélérer la transformation et notamment la question majeure des écoles et des crèches en termes d'adaptation. Ça veut dire adapter nos écoles aux fortes chaleurs et nous avons un objectif de rénovation globale de 30 écoles et 10 crèches par an – ce qui est conséquent – pour protéger de la chaleur 100 % des écoles et des crèches d'ici 2030. C'est une mesure emblématique et très forte qui va demander un budget conséquent. Ça veut dire aller plus loin que les cours oasis. Peut-être allons-nous faire des écoles oasis et, je l'espère, la première dans le 11^e arrondissement. Et c'est aussi renforcer l'approvisionnement en énergie renouvelable et donc atténuer pour passer à une restauration à 60 % végétarienne d'ici 2030. L'objectif initial était de 40 %.

Les premiers touchés par les conséquences du changement climatique sont d'abord les plus précaires ou les populations qui vivent dans des quartiers défavorisés. Il s'agit d'un axe majeur de ce plan. On a travaillé à la mise en place d'un Plan Grand Chaud, qui est d'ailleurs une mesure emblématique de la Mission Paris 50°C pour mettre à l'abri les personnes sans-abri et organiser des maraudes spéciales forte chaleur pour les usagers et les usagères de drogue notamment, et mettre à l'abri les publics les plus fragiles et précaires dans des lieux qui sont naturellement frais, en allant réquisitionner des espaces refuges.

L'ouverture nocturne des parcs et jardins était une mesure très attendue des Parisiennes et Parisiens. Ce n'est pas nouveau puisque Paris le faisait déjà, mais nous irons plus loin : 20 parcs et jardins seront ouverts jusqu'à 22h en été, et toute la nuit pendant les canicules, tout en prévoyant des zones de repos pour préserver la biodiversité, notamment la biodiversité nocturne, mais aussi renforcer les effectifs de surveillance en matière de sécurité.

La mesure emblématique dont nous, Ecologistes, sommes très fiers est la sortie de la publicité commerciale pour ne garder que l'affichage municipal et citoyen d'ici trois ans, pour donner le choix de vivre dans une ville qui résiste aux pollutions, qui résiste à la prédation des communs et qui résiste à l'agression publicitaire.

Je pourrais en citer bien d'autres. Il y a énormément de propositions et de mesures emblématiques comme la limitation du périphérique à 50 km/h, portée par mon collègue David BELLARD, la votation citoyenne sur les SUV (vous serez amenés à vous prononcer en février prochain), ou l'expérimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation, mesure très chère aux Ecologistes.

Mais puisque nous sommes dans le 11^e arrondissement, je vais me consacrer plutôt au volet local. Nous avons engagé une concertation pendant trois mois jusqu'en décembre 2022. Nous sommes allés à la rencontre des habitantes et habitants du 11^e pour définir ensemble les priorités que nous souhaitons pour notre arrondissement. Ainsi, l'autre nouveauté de ce Plan Climat, c'est d'avoir un volet local avec les priorités de notre arrondissement. On a monté pas mal d'événements dans l'arrondissement autour des thématiques du Plan Climat : des ateliers sur la cuisine végétarienne et sur la cuisine de saison, des balades pour découvrir la biodiversité de notre arrondissement, des balades pour découvrir les lieux de fraîcheur, et des conférences sur la canicule. Cela nous a permis de faire remonter des priorités importantes dans notre territoire. Je ne vous les donnerai pas toutes, mais je voudrais me consacrer à quelques-unes qui sont très importantes à mon sens :

- L'augmentation du nombre de pistes cyclables, qui est un enjeu majeur.
- L'accélération de la végétalisation de l'espace public.
- Mon collègue Alexandre VISCONTINI n'est pas présent aujourd'hui mais il porte notamment l'idée de déployer deux territoires zéro déchet, et d'initier un réseau d'entreprises engagées, mais peut-être que Joëlle MOREL pourra en dire un mot, puisqu'elle porte fortement cette proposition.
- Le dispositif Climat Cantines est une proposition qui me tient particulièrement à cœur. Il a été expérimenté dans les 9^e et 10^e arrondissements pour réduire l'empreinte carbone de nos repas, et a été un véritable succès puisque dans le 10^e arrondissement, en seulement un an et demi, on a réduit de 10 à 15 % les émissions de gaz à effet de serre dans nos cantines. Ce sont vraiment des mesures très concrètes.

- Le déploiement de l'énergie solaire. Je suis ravie que nous installerons très prochainement des panneaux solaires sur l'école maternelle Popincourt dans le 11^e arrondissement.
- Il y a la question essentielle de la sensibilisation des plus jeunes aux enjeux du climat. Avec mes collègues Alexandre VISCONTINI et Jérôme MEYER, nous allons très prochainement présenter aux directeurs et directrices d'écoles de l'arrondissement – nous sommes le premier arrondissement à le faire, j'en suis très fière – un catalogue des actions Plan Climat pour leur proposer des actions pédagogiques à mettre en place, des visites de terrain en partenariat avec des acteurs associatifs très engagés sur le territoire et des acteurs institutionnels comme l'Académie du Climat. C'est un long travail qui nous a demandé près d'un an et nous présenterons très prochainement ce catalogue dont nous sommes très fiers.
- On a commencé à le faire cet été, on va déployer l'installation d'ombrières dans l'espace public, avec une priorité sur les écoles, les crèches et les aires de jeux. On parlait d'augmenter le nombre de cours d'oasis – je crois qu'il y en a encore deux en chantier en ce moment même – et pourquoi pas faire la première école oasis dans l'arrondissement pour rénover l'ensemble du bâti scolaire qui est aujourd'hui une mesure très importante.
- Je terminerai par une mesure chère à nos collègues Communistes, la création d'une halle alimentaire dans le quartier Politique de la ville.

Je ne vais pas être plus longue car j'imagine qu'il y aura un débat et chaque groupe va pouvoir s'exprimer sur les priorités. Il s'agit d'un plan très ambitieux, à la hauteur des enjeux. Vont suivre des débats budgétaires, puisqu'il est important que nous nous donnions les moyens de nos ambitions pour arriver concrètement à mettre en place ces mesures. En tout cas, nous avons déjà commencé dans le 11^e. Ce sont des mesures très concrètes qu'on commence déjà à mettre en place. Je ne l'ai pas évoqué, il y a aussi l'installation de brumisateurs et de fontaines pour redonner un peu de fraîcheur dans notre arrondissement qui est l'un des plus denses de Paris. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette présentation très synthétique et complète qui a permis d'évoquer aussi bien les sujets de déplacements, d'isolation du bâti et d'alimentation, les grands piliers des émissions de gaz à effet de serre. Cette adaptation devient de plus en plus urgente, vu l'échec des Etats à avancer suffisamment vite sur la décarbonation de notre mode de vie. Je dis cela en étant bien conscient du fait que nous avons ce débat aujourd'hui alors que la COP se réunit dans un État pétrolier, ce qui est en soi un symbole.

Plusieurs élus se sont inscrits pour intervenir. Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Là où il y a une volonté, il y a un chemin. C'est ce que montre le Plan Climat que nous nous apprêtons à voter ce soir. La volonté, c'est celle des trois groupes de la majorité municipale, c'est une volonté qui vient d'un travail approfondi de plusieurs mois entre les groupes politiques de Gauche. La richesse politique du Plan Climat tient sans nul doute à ce travail collectif. On est dans un contexte politique difficile, qu'on pourrait même qualifier de sombre, et ce soir, le Plan Climat nous offre une perspective que je trouve assez enthousiasmante car c'est une perspective claire et qui permet d'être optimiste sur l'avenir. Loin des renoncements, loin de l'idée d'une inexorable marche vers l'accumulation capitaliste et le changement climatique, ce document montre que la volonté politique permet de construire une perspective d'adaptation au changement climatique et de limitation tant de ces sources que de ces effets. Le chemin que trace le plan est un chemin qui a une boussole, et sa boussole c'est de

montrer que la lutte contre le changement climatique et ses effets ne pourraient être relevés que dans la justice sociale. C'est en suivant cette ligne de conduite qu'est déclinée la planification écologique et sociale qui est voulue par notre majorité.

Le plan soulignait un fait et je voudrais y revenir, le fait que les inégalités sociales sont aussi les inégalités environnementales. Il est ainsi rappelé qu'en France, les émissions s'élèvent en moyenne à 11t de CO₂ par habitant et par an, et que cette moyenne cache de fortes inégalités puisque les émissions des 10 % les plus aisés atteignent environ 31t, contre 4% pour les plus modestes.

Je voulais souligner ces chiffres car ils sont vraiment éclairants, d'autant plus que dans le même temps, ces ménages sont aussi ceux qui vivent dans les logements les moins isolés, à proximité des axes les plus pollués, et qui peuvent le plus difficilement se soustraire aux phénomènes climatiques extrêmes comme les canicules. En fait, ce sont les plus modestes qui subissent une sorte de double peine écologique. En prenant en compte cette dimension, le Plan Climat de la Ville évite un gros écueil et il permet de décliner des projets et des mesures qui sont socialement acceptables et qui sont donc écologiquement efficaces. Je donne quelques exemples : la rénovation thermique de 5.000 logements sociaux par an, et la réhabilitation de 4.000 logements éco-rénovés en priorisant les quartiers populaires. C'est à la fois bon pour le climat puisqu'on consomme moins d'énergie tout en gardant le même confort, et c'est également bon pour le portefeuille des locataires et des habitants et habitantes. Cette problématique est de taille car elle répond à une problématique que connaissent 11 millions de personnes en France, celle des personnes exposées à la précarité énergétique.

Ce qu'il est important de voir aussi dans ce Plan Climat, c'est qu'il met aussi l'accent sur le confort d'été. C'est un fait important car on a longtemps pointé les conséquences en hiver du manque d'isolation des passoires thermiques et on se rend compte maintenant qu'elles se transforment en bouilloire durant l'été. Nous voyons donc d'un bon œil toutes les mesures qui permettent de traiter cette question du confort d'été, notamment avec le développement de toutes les solutions d'occultation extérieure qui devraient occuper 100 % des bâtiments d'ici 2030.

Dans une perspective aussi écologique que sociale, nous sommes satisfaits qu'une des propositions portées par les Communistes de raccorder les services publics accueillant des personnes fragiles (EHPAD, crèches, écoles) au réseau de froid urbain de Paris afin que ces équipements puissent tous disposer d'une pièce rafraîchie. Il nous semble important de développer ce nouveau service public qui permet de répondre à des besoins vraiment fondamentaux aujourd'hui.

La question du confort d'été passe aussi par la plantation d'arbres et la débitumisation, qui est prévue notamment dans le quartier Belleville/Saint Maur, quartier Politique de la ville. Nous sommes très heureux que ce quartier soit ciblé sur ce plan, notamment pour ces questions de végétalisation et de débitumisation.

Le Plan Climat ne laisse pas de côté la question du travail, tant dans les éléments qui sont notés sur la commande publique que dans ce qui est avancé sur les adaptations en matière de chaleur pour les conditions de travail. C'est une question qui restera devant nous et il est important que le Plan Climat la mentionne. Les questions environnementales ne peuvent pas s'affranchir des questions de production et de consommation. Au niveau national, nous, Communistes, exigeons plus de démocratie au travail dans les entreprises car associer l'ensemble des travailleurs et travailleuses aux prises de décision et aux questions « Qui produit ? Que produit-on ? Pourquoi ?

Comment ? À quelles conditions ? » aura inévitablement une conséquence sur la nature de ce qui est produit et donc une conséquence sur l'environnement. Il y a ainsi une perspective dessinée par le Plan Climat, celle de la réduction du consumérisme. Cela passe, par exemple par des mesures sur la réduction de la place de la publicité, l'augmentation de la durée de vie des biens de consommation et la taxation du e-commerce.

Je vais dire un mot de la relocalisation de la production qui a été impulsée par la démarche du « Fabriqué à Paris » et à laquelle notre arrondissement contribue fortement, du fait notamment de son histoire. C'est une autre illustration des problématiques sociales et environnementales qui sont indissociablement liées. Vous en avez parlé, chère Chloé, le projet de halle alimentaire qui va voir le jour rue de l'Orillon, dans un quartier populaire, en est là aussi une belle illustration. C'est un projet qui vise à mettre à disposition des habitants et des habitantes de ce quartier des produits de saison issus d'une agriculture de proximité et qui pourra rémunérer au juste prix les producteurs et les productrices.

Le volet du développement des services publics est aussi présent dans le Plan Climat et c'est un levier qui est important pour limiter l'empreinte carbone du territoire, avec notamment le point sur le développement des infrastructures de transport collectif. Ce développement est un préalable indispensable à la diminution de la place de la voiture individuelle dans l'espace public. Pour cela, il est important de mettre à l'abri le service public de transport en commun des logiques de marché pour que la question des mobilités et des transports reste un bien commun, avec la perspective de la gratuité des transports qui pourront devenir collectivement disponibles parce que collectivement financés, en commençant par les jeunes puisque cette question recouvre celle du droit à la mobilité.

Depuis deux ans, nous alertons sur la dégradation de l'offre de transport et l'augmentation des prix que Mme PECRESSE et M. BEAUNE ne cessent d'alimenter. Ils se mettent d'accord pour privatiser les transports publics, mais nous disons « Stop à la galère », nom de la campagne que nous avons menée. Force est de constater que nous avons raison puisqu'il y a quelques jours, la Présidente de Région a encore annoncé une augmentation du Pass Navigo et du prix du ticket de métro. On ne fait pas de l'écologie sans les classes populaires, nous l'avons compris mais visiblement pas Mme PECRESSE qui fait tout le contraire de ce qu'il faudrait faire en la matière.

Au sujet des mobilités, dans une ville qui a la chance d'être dense comme la nôtre, il faut une réduction du volume du trafic des véhicules, mais aussi de leur taille. Une votation citoyenne sur la question des SUV a été annoncée. Elle sera un point d'appui mais cela sera insuffisant tant qu'on n'aura pas une action radicale, c'est-à-dire une action à la racine, auprès des constructeurs car ce sont bien eux qui ont créé cette demande inutile et qui ont imposé comme un effet de mode ces véhicules plus gros, plus lourds, plus consommateurs tant d'énergie que d'espace public.

Je l'ai dit, il s'agit d'un gros travail collectif puisque le Plan Climat est en quelque sorte encore sur le métier puisqu'il ne sera voté au Conseil de Paris que dans quelques jours. J'en profite pour mettre en avant quelques petits points qui peuvent, selon nous, encore être discutés et peuvent encore évoluer, notamment sur la question de la zone à faible émission (ZFE). Dans l'état actuel, elle a besoin d'évoluer pour ne pas se transformer en zone à forte exclusion des classes populaires. L'interpellation de l'Etat – qui doit bien sûr prendre sa part et augmenter les primes à la conversion pour l'achat de véhicule neuf – est vraiment nécessaire afin d'éviter la double peine écologique qui menace les plus modestes. La Ville doit également envisager des exemptions, par exemple pour les travailleurs et travailleuses qui travaillent en horaires décalés et qui ne peuvent recourir aux transports collectifs pour venir à Paris. C'est important d'avoir une attention

particulière sur ces mesures car on sait que les questions qui touchent à la voiture sont toujours des questions qui cristallisent le débat. Il serait vraiment dommage que l'accompagnement du développement de la ZFE soit insuffisant et qu'il masque le reste des mesures du plan qui sont vraiment très importantes.

Je cite encore deux mesures qui pourraient évoluer selon nous. Je pense à la volonté de baisser le chauffage dans les écoles à 18 °C. Selon nous, c'est inutile si on rénove les écoles comme on l'a prévu. Et il ne faut pas oublier qu'à l'intérieur des écoles, il y a des élèves qui étudient, des professeurs et des agents qui travaillent. On a une attention particulière portée au social et à l'écologie donc il faut penser que parmi ces élèves, beaucoup vivent dans une situation de précarité énergétique et que leur seul moment de confort, c'est peut-être celui où ils sont à l'école. Il ne faudrait peut-être pas le leur retirer.

J'évoque rapidement ce dernier point car c'est un désaccord national : le plan prévoit 100 % d'énergie renouvelable d'ici 2050 alors que nous, Communistes, préférons le mix décarboné qui nous semble être le seul à même de répondre rapidement aux futurs enjeux de diminution de la production des gaz à effet de serre.

Je souligne enfin que, pour les Communistes, l'énergie doit être un bien commun qui doit échapper aux logiques de marché, c'est la seule manière de conjuguer l'écologie et le social. Nous demandons donc à pouvoir maintenir les tarifs réglementés.

Pour finir, nous, élus Communistes, voterons évidemment ce Plan Climat car le chemin qu'il trace est le bon. Il montre notre volonté politique, celle de l'action, celle qui mêle toujours indissociablement l'écologique et le social. Cet engagement – lier l'écologique et le social – est probablement celui qui nous préparera des jours heureux. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Je remercie Chloé SAGASPE de son investissement et de cette présentation, ainsi que Dan LERT qui agit au niveau parisien. Effectivement, se donner les moyens pour que tous les Parisiens et Parisiennes, en particulier les plus précaires, continuent à vivre à Paris, dans une ville agréable préparée au changement climatique. Tout ça doit être une priorité. Se préparer à Paris 50°C, réduire la place de la voiture, végétaliser et planter des arbres, développer l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire sont des priorités, et le Plan Climat agira dans ce sens.

Ce Plan Climat, porté fortement par les Ecologistes parisiens, impulse pour la première fois une déclinaison locale au niveau de l'arrondissement, la rédaction d'une feuille de route 11^e et l'organisation de concertation locale. C'est une première, alors bravo ! Ces concertations participeront grâce à des actions de sensibilisation comme des balades climat, des ateliers de co-construction, des cafés climat, des balades à vélo, des vélos tours, des micros-trottoirs, des porteurs de paroles, des expositions gratuites à la conscientisation et à la mise en place de projets concrets. La réussite de la programmation « Belleville durable et solidaire », avec trois autres arrondissements en octobre dernier, a montré combien tous les Parisiens et Parisiennes, particulièrement ces quartiers, étaient investis sur ces questions.

Revenons d'abord sur la rénovation thermique. La rénovation thermique des équipements municipaux est entamée et nous nous réjouissons que l'école maternelle Souzy soit ciblée dans les prochains mois. La rénovation thermique du parc social dans le 11^e a pris un élan certain et la rénovation dans le parc privé commence à vraiment se voir dans les quartiers. Les copropriétaires

sont souvent très convaincus – on a pu le constater lors de la réunion publique récemment organisée par Chloé SAGASPE – mais il reste encore à entreprendre un gros travail auprès des syndicats qui sont encore très en retrait sur ces questions. Un suivi de l'implication des syndicats à Paris devra être entrepris et je peux, en tant qu'élue au développement économique, travailler avec vous sur ce sujet. D'autre part, les Ecologistes souhaitent que l'objectif du « zéro reste à charge » sur la rénovation thermique des logements pour les foyers les plus modestes soit étudié et pris en compte dans les prochains budgets de la Ville.

Dans un arrondissement aussi dense, planter des arbres est indispensable. Je le disais à la mandature précédente et j'avais impulsé quelques plantations. Les quartiers Nord-Est de notre arrondissement souffrent tout particulièrement du manque d'arbres. Des arbres ont été plantés et d'autres seront prochainement plantés rue de la Fontaine au Roi. Le dispositif CoprOasis incite à la végétalisation des copropriétés pour donner plus de respirations, particulièrement dans les quartiers du Nord-Est. Cependant, plusieurs projets urbains dans ces quartiers sont problématiques car ils prévoient l'abattage de plusieurs arbres. Je pense particulièrement aux projets de densification du 127 rue du Chemin Vert et du passage Saint Ambroise qui sont concernés par des abattages d'arbres. Les Ecologistes s'opposent à ces projets. Soyons respectueux de nos arbres et des personnes qui vivent dans ces îlots.

Le troisième paragraphe concerne les mobilités douces qui se développent à un bon rythme dans le 11^e arrondissement grâce aux pistes cyclables de l'avenue de la République, aux rues aux enfants et rues aux écoles. Ces aménagements sont plébiscités par les riverains et participent à l'apaisement de certains îlots. Nous avons inauguré l'aménagement de la rue de la Pierre Levée et de la rue Jean-Pierre Timbaud. Au printemps 2024, nous fêtons la fin des travaux de piétonisation d'une partie de la rue Oberkampf et celle du haut de la rue Fontaine au Roi, entre le boulevard de Belleville et la rue de Vaucoeurs. Nous fêtons aussi très probablement la végétalisation de la rue Moret, de la rue du Chevet et de la place des Nanettes. Le dispositif « Embellir le Quartier » doit se poursuivre dans le quartier Léon Blum. Je veux saluer la détermination de David BELLARD sur tous ces aménagements.

À travers les actions économiques, les Ecologistes incitent à la décroissance, c'est-à-dire acheter moins et acheter mieux. La promotion de l'économie circulaire doit donc être plus soutenue. Notre volonté est grande dans le 11^e arrondissement et Alexandre VISCONTINI a obtenu deux territoires zéro déchet : les quartiers Popincourt et Belleville. La Semaine européenne de réduction des déchets a été très bien accueillie par les étudiants, les commerçants, les lycéens et les collégiens. Ensemble, nous créons un réseau d'entreprises et de commerces engagés sur la trajectoire de réduction des déchets. Nous lançons dès janvier prochain une matinée « commerce et économie circulaire », avec la présentation des différents dispositifs des points de collecte et de consigne, et de la création du label « Seconde Main » et du recyclage des encombrants. Grâce à l'impulsion de Grégory MOREAU, nous organiserons aussi en janvier un après-midi sur l'alimentation végétale pour favoriser le lien entre les commerçants et les producteurs.

Malgré un gros travail du Réseau Compost 11^e très dynamique, nous regrettons que cela ne figure pas dans la fiche « Plan Climat 11^e ». Nous souhaitons pouvoir l'ajouter afin de faciliter le travail de tous ceux et de toutes celles qui font vivre ces composts locaux. J'en profite pour dire que les Ecologistes souhaitent également que soient intégrés dans le Plan Climat :

- des actions pour la sortie de la publicité sur les panneaux de la Ville,
- une plus grande vigilance des animations économiques liées aux JO 2024, qui sont malheureusement souvent en contradiction avec le Plan Climat,
- la baisse du trafic aérien et la régulation de la circulation sur le périphérique,
- l'interdiction des voitures SUV à Paris.

Ce sont des combats écologistes qui contribuent et qui contribueront également à un Plan Climat ambitieux. Nous voterons avec enthousiasme ce Plan Climat. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nelly GARNIER. »

Mme GARNIER : « Merci M. le Maire. Nous avons voté les précédents Plan Climat, nous avons voté les multiples plans proposés, sauf que les résultats ne sont pas au rendez-vous. Pourquoi ? Parce que vous avez une vision idéologique de l'écologie et c'est une vision idéologique très restrictive centrée sur l'anti-voiture, qu'elle soit électrique, hybride ou autre.

Il y a eu une transition des mobilités à l'aune des années 2000 – c'est vrai – qui a conduit à réduire la place de la voiture dans toutes les grandes villes. Cela concernait d'ailleurs les villes qui avaient un exécutif de Droite comme de Gauche. Je pourrais citer l'exemple du tramway à Bordeaux, ville qui attire aujourd'hui de nombreux Parisiens qui fuient Paris parce que, malheureusement, l'approche moralisatrice, idéologique et clivante a conduit à une dégradation de la qualité de vie de nombreux habitants à Paris. Je pense, par exemple, aux pauvres riverains du boulevard Beaumarchais.

Aujourd'hui, on aborde un autre défi écologique, celui du réchauffement climatique, celui des 59°C qui ont été mesurés sur la Place de la République. Malheureusement, vous avez déjà perdu ce défi. Vous l'avez perdu car vous avez bétonné à tout-va, sous la pression des Communistes qui ont un parti pris très clair, celui de densifier plutôt que de végétaliser, et cela a été très clairement assumé dans ce Conseil. Vous avez bétonné sous pression de l'ancien adjoint à l'urbanisme d'Anne HIDALGO, Jean-Louis MISSIKA, dont les motivations réelles à mener cette politique de construction massive devront être précisées. Je rappelle que plusieurs organes de presse ont relayé voilà 15 jours que son domicile, ses bureaux, et aussi les bureaux des groupes immobiliers qu'ils conseillaient, ont été perquisitionnés dans le cadre d'une enquête menée par le Parquet national financier.

Le résultat de tout cela, c'est que Paris étouffe – en particulier le 11^e arrondissement qui était très dense et qui est devenu encore plus dense – et ce ne sont malheureusement pas deux ombrières qui résoudront le problème. Il faut une politique de l'arbre beaucoup plus ambitieuse qui commence par préserver les arbres existants et qui libère ensuite véritablement de l'espace pour en planter de nouveaux en pleine terre. On ne peut pas cautionner éternellement de belles idées qui ne sont jamais concrétisées. On ne peut pas cautionner éternellement une situation qui ne fait que s'empirer en matière de qualité de vie pour les Parisiens. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur ce Plan Climat. »

M. le Maire : « Jean-Pierre CORSIA. »

M. CORSIA : « Merci M. le Maire. Au moment où je m'exprime, les pays du monde entier se retrouvent à la COP28 pour accélérer la lutte contre le changement climatique. Comme le précise le GIEC, le temps pour agir est compté, chaque degré compte, chaque dixième de degré compte, chaque tonne de CO₂ évitée compte.

Par sa densité et ses caractéristiques urbaines, Paris se réchauffe davantage que la moyenne planétaire. Paris se prépare donc à un environnement modifié pouvant dépasser les 2,5°C en 2030 voire 3°C à l'horizon 2050 et même 4°C d'ici la fin du siècle. Les événements climatiques extrêmes se multiplient : sécheresse et vagues de chaleur s'intensifient été après été, des épisodes de pluies torrentielles se produisent régulièrement alors que la rigueur hivernale semble de plus en

plus appartenir au passé. Il est urgent d'agir. Avec ce nouveau Plan Climat, Paris se dote de moyens opérationnels pour atteindre la neutralité carbone et pour s'adapter à une nouvelle donne climatique. Je souhaite insister plus particulièrement sur le volet Adaptation du nouveau Plan Climat car à Paris comme ailleurs, le changement climatique est déjà une réalité et nous devons adapter le territoire à ces effets locaux afin de le rendre plus agréable, attractif et résilient.

L'adaptation passe par la protection des Parisiennes et des Parisiens, des visiteurs, des ressources et des infrastructures. Cela constitue la priorité du Plan Climat 2024-2030, d'abord en transformant Paris pour la protéger des fortes chaleurs, en s'appuyant en premier lieu sur la végétalisation et les solutions basées sur la nature, les arbres et la nature étant des climatiseurs naturels :

- La plantation de 170 000 arbres adaptés au climat est prévue.
- Environ 300 ha de nouveaux espaces verts vont être créés d'ici 2040 pour atteindre 10 m² d'espace vert par habitant.
- Des îlots de fraîcheur seront aménagés dans tous les quartiers, à moins de sept minutes à pied de tous les Parisiens.
- Des zones humides seront multipliées pour permettre l'infiltration des eaux pluviales.

Paris s'inspire des villes du sud de l'Europe et déploie une multitude de solutions pour adapter la ville aux conséquences du réchauffement climatique : volets, ombrières, toits blancs, ventilation naturelle. Les Parisiens seront accompagnés pour protéger leur logement. Le recours à la climatisation sera autant que possible limité. Pour faire face aux vagues de chaleur, la place de l'eau dans la Ville sera renforcée avec l'installation de 120 nouvelles fontaines brumisantes d'ici 2026, et les Parisiens pourront se baigner dans la Seine dès 2025.

Le Plan Climat prévoit également d'aider les ménages les plus précaires dans la rénovation énergétique ainsi que les populations fragiles face aux vagues de chaleur. Un recensement des lieux pouvant servir de refuge pour la population générale en cas de dôme de chaleur sera effectué : bâtiments publics frais, gymnases enterrés, tunnels et parkings, cours oasis. L'identification des moyens à mettre en œuvre pour les transformer temporairement en lieu d'accueil, y compris la nuit, sera menée pour se préparer aux crises de demain. Enfin, un Plan Grand Chaud sera mis en place pour mettre à l'abri de la chaleur les personnes à la rue.

Pour anticiper les événements climatiques extrêmes auxquels le territoire pourrait être confronté, la Ville de Paris organise ou participe régulièrement à des exercices de gestion de crise comme la simulation d'une crue majeure de la Seine ou la simulation, fin 2023, d'une canicule à 50°C. Pour être efficiente, la réponse à une crise suppose une appropriation de l'enjeu et une implication de tous les acteurs. Chaque habitant doit pouvoir, à son niveau, contribuer à maintenir la résilience du territoire parisien face aux chocs.

Dans le 11^e arrondissement, nous nous sommes mobilisés pour décliner la Stratégie parisienne de résilience en constituant un groupe de travail spécifique pour alimenter la concertation et pour expérimenter des mesures d'adaptation. Ce Plan Climat décliné localement a fait l'objet, pour sa préparation, d'une importante concertation préalable qui s'est tenue du 15 septembre au 15 décembre 2022, et a permis l'expression large des acteurs du territoire. La synthèse des avis exprimés tout au long de la concertation figure dans le livre blanc de la concertation que je vous invite à consulter. Dans ces conditions, le groupe Socialiste votera pour ce Plan Climat. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Il s'agissait essentiellement de prises de position des différents groupes, sans réelle question, mais je donne volontiers à nouveau la parole à Chloé SAGASPE, si elle le souhaite. »

Mme SAGASPE : « Oui. Je remercie l'ensemble des groupes de la majorité pour leur vote favorable et qui ont salué l'ambition de ce plan qui, comme l'a dit ma chère Bénédicte, a été le fruit d'un long travail de concertation entre nos groupes politiques, mais aussi avec les Parisiennes et Parisiens.

Pour répondre à ma chère collègue Nelly GARNIER, vous tombez dans le pamphlet éternel en tapant sur les Ecologistes tout en se croyant plus écologiste que les Ecologistes. Nous serions anti-voiture, anti-avion, nous interdirions même aux enfants de manger de la viande. Permettez-moi de vous dire que tout cela est grotesque, vous n'avez même pas pris le temps et la peine de lire le volet local de ce Plan Climat qui porte des mesures – au-delà de trois ombrières, comme vous dites – de rénovation de nos écoles, de création d'une halle alimentaire, de rénovation énergétique du bâti, de déploiement de dispositifs très concrets dans nos cantines. Ce sont des mesures très concrètes qui vont changer la vie des Parisiennes et Parisiens, et surtout celle des habitantes et habitants de notre arrondissement. Mais vous vous êtes consacrés uniquement à tomber dans une vision qui est, pour le coup, écologique.

D'ailleurs, je note que vous ne souhaitez pas réduire la place de la voiture ou réduire les SUV, qui sont très émetteurs en gaz à effet de serre. Le secteur des transports reste l'un des secteurs les plus émetteurs en France, particulièrement à Paris. Vous devez vous expliquer de votre vote auprès des Parisiennes et Parisiens, puisque la pollution de l'air, notamment les particules fines, est responsable chaque année de la mort de près de 48.000 personnes et entre 1500 à 2000 personnes à Paris.

Vous parlez de la Mission 50°C. Je note que vous n'avez pas fait partie de la Mission d'Information et d'Evaluation mais votre groupe y a participé activement et nous avons adopté ces propositions à l'unanimité, propositions qu'on retrouve dans ce Plan Climat : l'ouverture de parcs la nuit, la création de 300 ha d'espaces verts comme l'a souligné Jean-Pierre CORSIA, ou encore la rénovation énergétique du bâti et en priorité du bâti scolaire pour nos enfants. Effectivement, ce sont deux visions opposées de l'écologie qui sont peut-être irréconciliables. J'espère néanmoins que vous changerez votre position de vote d'ici le Conseil de Paris. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Votre position d'abstention m'étonne et me chagrine. Comme cela vient d'être rappelé, l'ensemble des groupes politiques avait voté les Plans Climat précédents. C'est un paradoxe de nous reprocher de ne pas aller suffisamment vite pour atteindre des objectifs que nous nous sommes fixés ensemble et que nous avons adoptés ensemble, dès lors que vous vous êtes presque systématiquement opposés à certains des volets importants du Plan Climat, notamment à tous les projets de réduction de la place de la voiture en ville alors que la circulation automobile émet la majeure partie des gaz à effet de serre dans notre ville. De la même façon, le bâtiment est l'un des émetteurs très importants des émissions de gaz à effet de serre, et nous avons dû parfois batailler car vous vous opposiez à des rénovations Plan Climat. Je pense notamment à la place du Père Chaillet, chez des bailleurs sociaux ou d'autres. Vous vous opposez également à la végétalisation de plus de 4000 m² sur le boulevard Jules Ferry, alors que nous n'avons pas de foncier disponible, ce qui permet quand même de débitumer et d'augmenter la végétation dans notre arrondissement. C'est donc un projet très précieux. Chacun pourra se faire son opinion.

Ce qu'il me semble important de souligner, c'est qu'il s'agit de politiques qui sont complètement transversales. De nombreux élus ont été cités mais je voudrais associer l'ensemble des élus ayant une délégation. Chacun dans son domaine de compétence a quelque chose à faire et fait quelque chose. Sur le Plan Climat, je ne vais pas nommer tout le monde car c'est vraiment l'ensemble de

l'exécutif qui devrait être cité. C'est une affaire qui nécessite un travail d'équipe et qui mobilise chacun dans ses compétences. Je remercie vraiment tous les élus concernés et impliqués, à commencer par Chloé SAGASPE pour son enthousiasme à porter ce très beau sujet. Le débat va inévitablement se poursuivre au Conseil de Paris. Je vous propose de passer au vote.

J'ai reçu deux nouveaux pouvoirs : Lucie SOLEM a donné pouvoir à Jérôme MEYER, et Jean-François MARTINS à Emma RAFOWICZ.

Qui est pour ce Plan Climat ? La majorité. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris et Guillaume POTTOUX. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 27		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	4	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

COMMUNICATION SUR LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS D'INTÉRÊT LOCAL 2024

M. le Maire : « J'ai omis de vous parler du procès-verbal de la séance du 7 novembre. Nous avons un temps plus court que d'habitude entre nos deux séances ce mois-ci et les services n'ont pas pu terminer sa rédaction, le PV sera donc proposé à l'adoption lors de la prochaine séance.

Rosalie LAMIN nous ayant rejoints, je vous propose d'entendre sa communication sur la programmation des investissements d'intérêt local pour 2024. »

Mme LAMIN : « Merci M. le Maire. Bonsoir à tous. Depuis 2010, dans le cadre du renforcement des compétences des mairies d'arrondissement, le Maire d'arrondissement peut élaborer librement la programmation de travaux d'entretien sur les équipements de proximité et la voirie secondaire.

La délibération 2009 DDATC 112 « Pour un meilleur service de proximité aux Parisiens » dispose que le Maire se voit allouer deux enveloppes de crédits – l'une pour les équipements de proximité et l'autre pour l'espace public – au sein desquelles il détermine les opérations devant être financées au titre du Budget Primitif. Dans le cadre de ce dispositif, une communication annuelle au Conseil d'arrondissement est prévue afin de l'informer des investissements qui ont été programmés par la Mairie du 11^e arrondissement.

Pour 2024, les enveloppes d'Investissements d'Intérêt Local sont de 3.004.000 € pour les équipements de proximité, et de 1.099.500 € pour l'espace public, soit au global 4.103.500 €.

S'agissant de l'enveloppe dédiée aux équipements de proximité :

- 1.808.000 € (60 % de l'enveloppe) seront consacrés à l'entretien des bâtiments scolaires. Comme tous les ans, cela permettra de financer des travaux de :
 - modernisation des « clos et couvert » dans les écoles : menuiseries et toitures (890.000 €)
 - modernisation des sanitaires (83.000 €)
 - modernisation des cours d'école (440.000 €).

- 325.000 € (11% de l'enveloppe) seront affectés aux crèches, dont 114.000€ pour la réorganisation et la restructuration de locaux dans différents établissements, afin d'améliorer leur ergonomie et mieux les adapter aux usages actuels.
- 490.000 € (16% de l'enveloppe) seront consacrés aux équipements sportifs de l'arrondissement, dont 280.000 € pour la réfection des zones extérieures et des terrains de tennis du centre sportif Candie.
- 150.000 € seront consacrés à des travaux de modernisation et de mise aux normes de la bibliothèque Parmentier.
- 131.000 € seront destinés aux bâtiments gérés par la Mairie, dont 80.000 € pour la modernisation des blocs sanitaires dans la Mairie.

S'agissant de l'enveloppe dédiée à l'espace public :

- 949.500 € seront consacrés à des travaux sur la voirie secondaire, dont 849.500 € pour la réfection de chaussées (notamment dans l'avenue Ledru Rollin, dans les rues de Lappe, de Nice et Sedaine).
- 150.000 € seront dédiés à la modernisation et à la rénovation des parcs et des jardins de l'arrondissement, dont 120.000 € pour la création et l'amélioration de systèmes d'arrosage automatique dans le square de la Roquette et dans le square Colbert.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Nous pouvons constater les efforts faits pour l'attribution de tous ces budgets visant à mieux valoriser le patrimoine que nous avons (parcs et jardins, écoles) et pour rénover notre Mairie, ainsi que les sanitaires de notre Mairie. Merci. »

M. le Maire : « C'est un projet qui va faire l'unanimité, je le sens ! Merci beaucoup pour cette communication. Je ne vois pas d'inscrit mais si quelqu'un souhaite prendre la parole, vous êtes le bienvenu. Il s'agit d'une communication récurrente qui permet à l'ensemble des élus d'être informé. Il n'y a pas de vote puisqu'il s'agit d'une communication. »

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL

2023 DVD 120 – Approbation du plan d'action 2023-2030 « Paris : Priorité Piéton ! »

M. le Maire : « Je vais suppléer Luc LEBON qui n'a pu être présent parmi nous ce soir et présenter le projet d'approbation du plan d'action 2023-2030 « Paris : Priorité Piéton ! ». Il part d'un constat important : le mode de déplacement le moins coûteux est évidemment la marche à pied et il s'agit aussi du mode de déplacement le plus pratiqué dans notre ville, puisque 65 % des déplacements réalisés à l'intérieur de Paris sont des déplacements piétons (44% en Ile-de-France). Il s'agit donc d'un mode de déplacement absolument majeur qu'il nous semble important de soutenir, d'accompagner et de sécuriser à chaque fois qu'il est nécessaire.

Ce plan ambitionne d'améliorer les conditions de la marche à pied à Paris et de renforcer la place du piéton dans nos projets d'aménagement de l'espace public. Il s'articule autour de quatre objectifs majeurs :

- imaginer et planifier les espaces piétons pour créer les conditions de la marche et de la pratique de l'espace public dans un cadre agréable en tenant compte du changement climatique ;

- faire de la marche – premier mode de transport – un mode encore plus efficace au quotidien en améliorant la qualité, la sécurité et le confort sur l'espace public ;
- améliorer l'expérience de la marche pour chacune et chacun en prenant en compte les différences des besoins selon les profils des usagers et leurs spécificités ;
- promouvoir une culture de la marche à pied, de l'accessibilité et du partage de l'espace public afin d'opérer un vrai changement de regard sur les mobilités piétonnes.

Concernant notre arrondissement, qui est très dense, petit (3,5 km²) et peuplé, la marche à pied y a vraiment toute sa place et est particulièrement efficace. Les flux piétons y sont nombreux et importants, mais avec des trottoirs qui sont trop étroits à certains endroits. Il s'agit donc de pouvoir les élargir à chaque fois que c'est possible pour améliorer le confort des piétons et leur sécurité.

Cette stratégie a été mise en place depuis la précédente mandature, avec la stratégie Paris Piéton adoptée en 2017. Nous agissons via des aménagements qui visent à apaiser et végétaliser nos rues, notamment dans le cadre du déploiement des rues aux écoles et de la démarche « Embellir votre quartier ». Je cite aussi le projet du cœur piéton Oberkampf, en travaux actuellement, qui va piétonniser et dynamiser une partie déjà très commerçante et très agréable de notre arrondissement. Nous souhaitons pouvoir poursuivre ces démarches dans d'autres quartiers dès que nous aurons terminé ce premier aménagement cœur piéton. Il s'agit aussi de travailler sur l'accessibilité des bus et chacun de nos projets de voirie, notamment des pistes cyclables, et l'occasion de rendre accessibles les quais bus sur l'ensemble des linéaires qui sont concernés.

Pour mieux répondre aux difficultés de cohabitation entre les différents usagers – c'est un sujet majeur – nous déployons progressivement le Code de la Rue. Je me tourne vers David BELLARD puisque c'est un projet qu'il suit tout particulièrement à l'Hôtel de Ville. Les opérations de sensibilisation et de verbalisation ont d'ailleurs été menées par la police nationale et la police municipale. Notre police municipale – nous y travaillons activement avec Nour DURAND-RAUCHER – réalise des opérations en restant une demi-journée à un endroit (qui varie en fonction des signalements que nous recevons) pour verbaliser les scooters et les vélos sur les trottoirs, et tous les gens qui ne s'arrêtent pas quand il y a un passage clouté. Quand un certain nombre de signalements nous sont remontés, nous envoyons régulièrement la police municipale pour mener des actions. Au début, il s'agissait de pédagogie, mais maintenant, c'est de la verbalisation.

Il reste toutefois beaucoup à faire et c'est grâce à ce plan d'action 2023-2030 que nous allons pouvoir renforcer et intensifier toutes ces actions qui vont nous permettre de rendre notre arrondissement, et plus globalement notre ville, favorable à ce mode majeur de déplacement des Parisiennes et des Parisiens. Nous avons plusieurs inscrits. Je vais donner la parole à Nelly GARNIER. »

Mme GARNIER : « Merci. Effectivement, le piéton doit être notre priorité dans la régulation de l'espace urbain car c'est le maillon le plus fragile. Le problème est que, comme vous êtes dans une posture qui est toujours idéologique, votre objectif n'est pas de protéger le piéton, en particulier les piétons fragiles, mais de créer le chaos délibérément dans les rues pour que les gens abandonnent leur voiture. Qu'est-ce que ça donne ? Ça donne des espaces interdits à la voiture, mais où vous n'avez pas organisé la cohabitation entre les bus, les taxis, les vélos et les piétons. Ils sont nombreux :

- la partie Nord-Est de la place de la République et cette future rue Oberkampf dont vous avez parlé.

- ces zones de rencontre où les piétons pensent que c'est piétonnisé alors que ça ne l'est pas. C'est le cas du bas de la rue de Jean-Pierre Timbaud.
- les pistes cyclables entre les trottoirs et les arrêts de bus qui font qu'on voit des piétons totalement paniqués au moment de traverser et qui ratent leur bus.

On ne peut pas dire qu'on se préoccupe des piétons quand on crée des espaces complètement chaotiques où le piéton a l'impression d'être une quille sur une piste de bowling, prêt à être renversé à n'importe quel moment. Je sais que dans cette assemblée, certains trouvent que l'ordre est un mot qui fait peur. Mais le rôle d'un maire, c'est de mettre de l'ordre dans la rue. Aujourd'hui, Paris c'est le chaos et l'anarchie et ce sont les plus faibles qui trinquent.

Déployer un véritable Plan Piéton signifierait organiser chaque flux puis faire respecter cette organisation. Mais pour la faire respecter, il faut de la police municipale. Vous vous étiez fixé un objectif initial de 5000 policiers municipaux à l'horizon 2024. Nous en sommes à 1100 agents parce que les policiers municipaux ne veulent pas s'engager dans la police municipale parisienne. Ils vont dans d'autres villes où les maires font réellement confiance à la police, qui les valorisent et qui leur donnent les moyens d'agir. La présence de la police municipale est pourtant importante car les piétons auront toujours peur si les vélos ne ralentissent pas au passage piéton ou ne respectent pas les feux. Mais la police municipale, c'est aussi ce qui protège les piétons de l'insécurité. Je pense aux enfants qui peuvent se faire agresser ou racketter. Je pense aux femmes qui sont victimes de harcèlement.

Enfin, un Plan Piéton, c'est bien mais encore faut-il que Paris soit entretenue. Le groupe Changer Paris, qui a déjà eu l'occasion de déposer de nombreux vœux sur la question des chantiers qui encombrant l'espace public et des désagréments occasionnés pour les piétons. Et plus globalement, il y a un problème d'entretien des trottoirs, des chaussées et toutes sortes de choses qui peuvent causer des chutes ou des accidents. Au prochain Conseil de Paris, nous allons discuter de la délibération 2023 DVD 126 qui acte le versement de 106.286 € par la Ville de Paris à un habitant du 11^e arrondissement, en « réparation de préjudices corporels consécutifs à un accident de voie publique causé sur un défaut d'entretien de la chaussée situé rue Saint Sabin à Paris 11^e ». Je n'ai pas plus d'informations sur ce cas, mais cet exemple interroge sur la sécurité des piétons de notre arrondissement. C'est pourquoi nous nous abstenons sur ce plan. »

M. le Maire : « Encore. Je donne la parole à David BELLIARD. »

M. BELLIARD : « Merci M. le Maire. Effectivement, ce mandat sera celui de la marche à pied. Nous avons beaucoup parlé du vélo depuis plusieurs années puisque c'est un peu l'écume médiatique qui ressort lorsque nous constatons les transformations de Paris. Mais la réalité sous-jacente, c'est que nous faisons une politique qui est favorable à ce mode de déplacement, vous l'avez rappelé dans la présentation de ce Plan Piéton. C'est une politique qui est extrêmement favorable à la marche à pied car chaque fois que nous créons une piste cyclable, que nous végétalisons et que nous présentons des projets (par exemple, celui de la rue Duranti hier avec le Maire), nous faisons une politique qui va favoriser la marche à pied donc l'ensemble des piétons et piétonnes.

C'est un chiffre peu connu mais depuis 2020, nous avons créé 30 hectares dédiés aux piétons d'une manière ou d'une autre (élargissements de trottoirs, rues aux enfants, cœurs piétonniers) et effectivement, nous souhaitons aller plus loin. Un Plan Piéton avait été voté lors du mandat précédent, qui a permis à la fois de mettre la marche à pied en haut de l'agenda politique et des politiques publiques que nous menons. Cette fois-ci, nous souhaitons un peu prendre cette dynamique et l'accélérer. D'abord, c'est un objectif de création de 100 hectares consacrés à la

marche à pied d'ici 2030, avec un certain nombre d'actions très fortes, par exemple la fin des contre-allées Beaumarchais. Ces contre-allées, qui sont aujourd'hui beaucoup consacrées au stationnement, vont progressivement disparaître de la capitale. Il s'agit de 12 km de linéaires sur l'ensemble de Paris et nous allons créer, à La Chapelle par exemple, de larges linéaires à la fois végétalisés et rendus à la marche à pied.

De la même manière, notre doctrine évolue sur la question des pistes cyclables. Les anciennes pistes cyclables qui étaient réalisées sur les trottoirs vont progressivement disparaître pour laisser la place pleine et entière de ces trottoirs qui doivent être sacralisés pour les piétons. Ces pistes cyclables vont disparaître pour revenir sur la chaussée. Cela va nous permettre d'améliorer à la fois le confort et la sécurité des piétons.

Mais tout ça, ce sont aussi des choix qui nous obligent à prendre la place que nous redonnons aux piétons sur d'autres types de mobilité, et ces types de mobilité, c'est évidemment l'automobile. C'est pour ça que j'assume pleinement, et je pense que l'ensemble de la majorité municipale assume aussi pleinement cette politique qui vise à redistribuer l'espace public. C'est une forme de redistribution sur le plan écologique mais aussi social. La marche à pied, c'est pour tout le monde. La voiture aujourd'hui à Paris, c'est d'abord pour les plus riches. Nous allons effectivement continuer à réduire la place de la voiture pour la redonner à d'autres types de mobilité, dont la marche à pied. C'est peut-être une forme d'ordre que vous ne comprenez pas ou que vous faites semblant de ne pas comprendre, Nelly GARNIER, dans votre intervention. Je qualifierai ça plutôt d'une forme de justice. C'est une justice sociale, mais c'est aussi une justice écologique d'une certaine manière.

Puis vous pointez du doigt un élément que nous avons tous en tête, et François VAUGLIN l'a rappelé, c'est la question de la cohabitation. Nous avons un sujet de cohabitation de différents types de mobilité sur lesquels il y a effectivement beaucoup de remontées. Notre expérience personnelle montre que cette transformation des mobilités à Paris – comme dans toutes les grandes villes qui sont engagées dans des transformations pour l'adaptation à la question des dérèglements climatiques – fait que nous avons des cohabitations vélos/piétons/bus et des conflits qui existaient peu ou pas il y a quelques années, avec des difficultés à faire cohabiter effectivement parfois certains transports en commun avec les piétons et piétonnes et les cyclistes. Nous avons pris des engagements qui étaient très forts sur ce sujet. Le Code de la Rue, ce sont 50 propositions très fortes qui ont été votées par le Conseil de Paris en juillet, avec un volet de prévention et sanctions. Il faut effectivement sanctionner, mais il faut aussi acquérir une nouvelle culture des mobilités à Paris, et c'est tout l'objet du Plan Piéton. Je regrette que vous vous absteniez puisque ce plan répond à beaucoup de demandes que votre groupe porte au Conseil de Paris, sans assumer cette forme de redistribution puisque l'espace public n'est pas illimité, notamment dans notre arrondissement qui est très dense et très petit.

Oui, lorsque nous redonnons de la place aux piétons, nous la prenons aux automobilistes et je pense que tout ça doit être parfaitement assumé et organisé. C'est ce que nous faisons et c'est ce que nous allons faire de manière encore plus large et plus ample avec ce Plan Piéton. Il s'agit de 300 millions d'euros quand même. »

M. le Maire : « Oui, c'est très conséquent. Merci beaucoup. Aymeric DE TARLÉ. »

M. DE TARLÉ : « Merci beaucoup M. le Maire et M. BELLARD. Si j'ai voulu prendre la parole ce soir pour parler du Plan Piéton, c'est pour rappeler que les deux catégories les plus piétonnes à Paris sont les jeunes et les seniors. Les jeunes, on en a parlé avec les nouvelles rues

aux écoles qui changent non seulement le rapport qu'on a à notre espace, mais qui changent aussi radicalement tout un environnement. On peut le voir rue du Général Renault qui pourrait être presque un prolongement du square.

Concernant les seniors, quand vous pensez à votre retraite, j'imagine que vous la voyez peut-être avec vos enfants, à faire des balades et pratiquer vos hobbies, et que vous ne l'imaginez sûrement pas cloîtrés chez vous. Pourtant, un senior sur trois ne sort pas de chez lui au moins une fois par jour, et un senior sur quatre ne sort pas de chez lui de la semaine. On a donc un problème de mobilité spécifique au public des seniors. D'ailleurs, c'est assez contre-intuitif, ce n'est pas forcément l'âge qui joue. On a finalement une stabilité à partir de 60 ans sur les complexités du fait de pouvoir se déplacer dans la ville. Je me souviens d'une réunion à Philippe Auguste où l'on parlait de cours de numérique pour les seniors et on les avait orientés naturellement vers Le Picoulet et l'UNRPA. Mais ils nous expliquaient qu'ils ne pouvaient plus se déplacer ou que c'était trop pénible pour eux. La solution trouvée a été de faire des cours au sein de la résidence.

Ce Plan Piéton est donc une bonne nouvelle pour les jeunes et surtout pour les seniors pour qui les déplacements sont compliqués. Aussi bien dans le cadre de l'élaboration du Schéma Senior que dans les groupes de travail au sein des mairies, beaucoup de choses ont déjà été faites sur les zones accidentogènes pour calmer cette appréhension que certains seniors peuvent ressentir à l'égard de leur environnement.

J'aimerais rappeler aussi un fait à propos de ce qui vient d'être dit par Nelly GARNIER. Je vous avoue qu'en commentant ce Plan Piéton, du point de vue de ma délégation des seniors, je ne m'attendais pas à voir d'inscription de la part de la Droite parce que j'estime qu'aussi vrai qu'il n'y a pas d'écologie idéologique, il n'y a pas de piétonisation idéologique. Finalement, l'espace public nous appartient à toutes et à tous, et ceux qui s'opposaient hier aux fermetures de voies sur berges s'opposent peut-être aux rues aux écoles. On verra dans quelques années quel sens prend l'histoire. En tout cas, c'est une très bonne nouvelle que les services de la Ville et les voix de François VAUGLIN et de David BELLARD au Conseil de Paris en décembre portent ce Plan Piéton car la marche est le premier mode de déplacement à Paris. Nos seniors ont demandé, déjà depuis quelques années, de pouvoir se déplacer de manière plus positive.

Je remercie ce Plan Piéton, je remercie la présentation qui en a été faite et qui rappelle que ce n'est pas simplement une transformation physique de nos villes, mais une vraie déclaration d'intention sur les changements à venir dans nos villes, à commencer par les publics les plus fragiles, les seniors, qui attendaient ce Plan Piéton. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nelly GARNIER a redemandé la parole. »

Mme GARNIER : « Vous ne devez pas fréquenter beaucoup de seniors pour penser qu'aujourd'hui ils se sentent en sécurité quand ils doivent traverser des axes, je pense notamment à la place de la Bastille dans l'arrondissement. Je ne rencontre que des gens qui me disent qu'ils sont en angoisse permanente de se faire renverser tellement c'est chaotique. Je suis obligée de relayer cette position. »

M. le Maire : « Merci. »

M. DE TARLÉ : « Je me permets de dire que c'était quand même tout l'objet du Plan Piéton. Je vais peut-être parler un peu de façon directe, mais là on est peut-être dans la mise en scène politique. Je ne sais pas quel est le degré d'*acting* que vous avez, mais on reparlera de ce Plan

Piéton dans quelques années. Je ne sais pas si vous faites le bon choix ce soir. Après, c'est de la politique... »

M. le Maire : « Absolument. D'ailleurs, il y a une chose qui me frappe fortement : à chaque fois qu'on crée une piste cyclable, les gens me disent quasi systématiquement que c'est une bonne chose d'avoir élargi les trottoirs à cette occasion. En fait, on n'élargit pas les trottoirs, on organise simplement mieux les choses. Vous vouliez de l'ordre ? En voilà de l'ordre. Créer une piste cyclable permet de mettre les vélos dans un espace qui est sécurisé pour eux et les piétons sont plus tranquilles sur les trottoirs. Il restera toujours des canards boiteux qui ne vont pas respecter la règle. D'ailleurs, vous vouliez de la police ? Entre janvier et mai 2023 (on n'a pas encore les chiffres du second semestre), 2.048 PV ont été émis par la police municipale dans le 11^e arrondissement pour des motifs qui ont trait au non-respect du Code de la Route. Voilà la réalité. Après, on peut toujours dire qu'on en veut plus, mais cela ne constitue pas une politique. Il faut l'orienter, il faut qu'elle soit proportionnée. Je regrette vraiment que vous vous absteniez sur un sujet aussi important sur la base d'un propos qui – chacun aura pu mesurer – était tout en nuance. Je vous propose de passer au vote. »

Mme GARNIER : « Est-ce que les PV incluent le stationnement ? »

M. le Maire : « Oui, les stationnements gênants de deux-roues motorisés sur les trottoirs font partie de ce sujet-là car ils empêchent les personnes de se déplacer tranquillement. On va s'arrêter là et on va passer au vote. On a un ordre du jour à tenir. Il y a de la passion dans ce sujet, c'est normal et tant mieux. Nous sommes tous passionnés pour améliorer la vie de nos concitoyennes et nos concitoyens.

Qui est pour ce Plan Piéton ? La majorité. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 27		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	4	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DDCT 124 – Délibération portant sur la diversification des usages des bâtiments publics

M. le Maire : « Délibération suivante, 2023 DDCT 124, sur la diversification des usages des bâtiments publics. Rosalie LAMIN. »

Mme LAMIN : « Chers collègues, Mesdames et Messieurs, la présente délibération vise à promouvoir le développement de l'utilisation des locaux municipaux en multiusage par les associations d'intérêt général. Pour se développer et conduire leurs actions auprès des Parisiennes et des Parisiens, les associations ont besoin de lieux et d'espaces adaptés à leurs activités, accessibles selon des tarifs justes et transparents. À cet égard, les locaux municipaux abritant les services publics parisiens sont un patrimoine précieux dont il convient de tirer le meilleur parti.

L'identification de ces lieux, salles et équipements disponibles en dehors de leur usage régulier par les services publics parisiens, sera effectué par chaque Mairie d'arrondissement, en lien avec les référents territoriaux des directions et les responsables locaux des établissements. Il en résultera pour chaque arrondissement un catalogue des salles et équipements destinés au multiusage associatif qui indiquera pour chaque lieu : la capacité d'accueil, la surface, le type d'activités acceptées, les conditions d'utilisation liées notamment à la sûreté et à la sécurité et le matériel technique disponible. Le catalogue pourra présenter les jours et horaires auxquels le lieu peut être réservé, le délai et les modalités de réservation, et le contact auquel s'adresser. Ce catalogue sera disponible sur le site internet de la Mairie d'arrondissement et en Maison de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC). Les Mairies lanceront un appel à manifestation d'intérêt pour les associations souhaitant disposer de créneaux récurrents par année scolaire pour leurs activités, avec les salles disponibles à cet effet. Un formulaire en ligne sera disponible pour les demandes ponctuelles au fil de l'eau.

Les associations d'intérêt général bénéficieront d'une tarification transparente prenant en compte des critères objectifs, à savoir les horaires et la durée d'utilisation, la surface des espaces occupés, les prestations techniques et de gardiennage, et la tarification des activités qu'elles appliquent elles-mêmes à leurs usagers dans les espaces occupés. Les associations d'intérêt général local qui proposent des activités gratuites pour leurs usagers seront exonérées des redevances d'utilisation des équipements. Une convention adaptée aux spécificités de sécurité et de sûreté de chaque équipement sera signée entre la Ville de Paris et chaque association utilisatrice.

Les associations souhaitant bénéficier de ces salles en multiusage devront se référencer dans Paris Asso. Pour pouvoir demander des créneaux récurrents, elles devront en outre être inscrites en MVAC. Les Mairies sélectionneront les associations en fonction des activités qu'elles comptent mener et prendront en compte le tarif pratiqué par ces associations auprès de leurs usagers. Des dispositions équivalentes seront adoptées par les équipements relevant du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, dans le cadre d'une délibération soumise à son conseil d'administration.

Il est donc proposé d'approuver le règlement relatif à l'utilisation temporaire multiusage de certains équipements de la Ville de Paris et d'adopter le tarif applicable aux associations d'intérêt général pour l'occupation de ces équipements dans le cadre de ce multiusage.

Pour la Mairie du 11^e, après l'avis donné en Conseil d'arrondissement demain soir et après l'adoption de cette délibération en Conseil de Paris en décembre prochain, il s'agira de :

- déterminer les salles et établissements qui sont susceptibles d'être mis à disposition des associations : par exemple, école, bibliothèque, crèche, club senior, établissement culturel, square, EPHAD public ou privé, etc. ;
- travailler avec les directions gestionnaires et les responsables d'établissement pour valider les horaires, les espaces, la durée, les conditions matérielles (dont nettoyage et gardiennage) ;
- élaborer le catalogue 2024/2025 des salles qui peuvent être proposées ;
- travailler avec les élus de la Mairie du 11^e sur les modalités de mise à disposition ;
- lancer l'appel à manifestation d'intérêt auprès des associations du 11^e ;

L'objectif est de commencer avec un nombre restreint de salles en septembre 2024 (environ une dizaine) pour élargir ensuite en fonction d'un premier bilan qui sera fait courant 2025.

Cette utilisation multiusage est une attente qui était vraiment demandée par les associations et nous sommes ravis de mettre en place cette action, comme ce fut le cas dans le 14^e

arrondissement, pour répondre avec grand plaisir aux attentes de nos citoyens. Nous commencerons avec quelques salles que nous allons désigner ensemble, et après bilan, nous pourrons étendre cette utilisation à davantage d'équipements locaux. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Je remercie Rosalie LAMIN pour la présentation de cette délibération qui apportera une meilleure utilisation des équipements municipaux et qui répond à une vraie demande depuis plusieurs années. Je souhaite revenir en arrière, au nom des élus Ecologistes du 11^e, quelques années en amont. Le 2 novembre 2015, lors d'un Conseil d'arrondissement, le groupe Ecologiste avait déposé un vœu qui s'intitulait « Un équipement = plusieurs usages ». Par ce vœu, nous demandions d'animer, sous la responsabilité du Maire d'arrondissement, un groupe de travail pour réaliser un inventaire des équipements municipaux et de leurs utilisations actuelles, de travailler de manière transversale avec l'ensemble des élus, des services, des associations et des collectifs pour recenser les besoins, et de faire, au terme de ce travail, des propositions au Conseil municipal pour promouvoir la multiplicité des usages dans les équipements municipaux. Il aura fallu attendre neuf ans, puisque cette délibération sera effective à la rentrée 2024, pour que les équipements municipaux de la Ville s'ouvrent à la multiplicité des usages portée par les associations. Ce meilleur taux d'occupation des espaces vides était, et l'est toujours, indispensable dans nos quartiers très denses qui souffrent de manque de lieux pour faire vivre la convivialité, la solidarité, les activités artistiques, les activités culturelles et citoyennes. Cette délibération est donc une très bonne nouvelle, même si nous regrettons la lenteur du délai de mise en exécution d'un vœu qui avait été voté à l'unanimité dans le 11^e en 2015.

Je me permets de répéter, comme je l'avais proposé en 2015, que les élus Ecologistes souhaitent être associés à la démarche de l'inventaire des équipements, des usages actuels, des choix, des nouveaux usages proposés, et que cette démarche soit travaillée avec l'ensemble des élus qui se sentent concernés par ce sujet. Nous voterons la délibération. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Comme quoi tout vient à point pour qui sait attendre. Christophe HARNOIS. »

M. HARNOIS : « Pour compléter les propos qui viennent d'être tenus par Rosalie et par Joëlle, en tant qu' élu en charge de la vie associative, je me réjouirai évidemment de cette délibération sur la diversification des usages des bâtiments publics car depuis que je suis sur cette délégation, j'ai des échanges réguliers avec les associations, souvent de tailles moyennes ou petites, qui ont des besoins de locaux pour pouvoir se retrouver et faire leurs activités. La Ville de Paris propose déjà des solutions ; dans notre arrondissement il y a des idées d'accueil telles que des structures connues comme l'AGECA ou la MVAC qui proposent des salles pour organiser des réunions et pour que les associations puissent se retrouver. Mais ce n'est pas satisfaisant. Cette délibération nous permet de poser très clairement le sujet et de réfléchir ensemble sur un état des lieux de ces bâtiments dans notre arrondissement et ensuite de pouvoir proposer ces nouvelles capacités d'accueil aux associations qui en ont besoin.

Je pense qu'il s'agit d'une proposition supplémentaire très intéressante, il faut donc se l'approprier pour répondre au mieux aux besoins des associations. C'est aussi l'occasion de rappeler encore une fois le rôle essentiel de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne qui va être au cœur de ce dispositif et qui a évidemment une connaissance très fine des associations puisqu'elle les accueille et qu'elle les conseille.

Je me réjouis vraiment de ce nouveau levier que l'on va s'approprier et sur lequel on va travailler ardemment. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 27		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 33			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	33	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DASCO 126 – Subvention 2024 (8.056.500 euros) à la Caisse des écoles du 11e pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire, et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2022-2024

M. le Maire : « Nous avançons rapidement. 2023 DASCO 126, avec une subvention à la Caisse des écoles. La parole est à Jérôme MEYER. »

M. MEYER : « Je vous remercie, M. le Maire. Cette délibération est une délibération récurrente, mais il est important de rappeler qu'il y a deux aspects dans cette délibération : d'un côté, une subvention de la Ville de Paris à la Caisse des écoles du 11^e pour la restauration scolaire, et de l'autre, une convention d'objectifs entre la Ville et la Caisse des écoles du 11^e.

Je ne vais pas lister l'ensemble des objectifs prévus dans cette convention, mais il me semble important d'en souligner deux qui font l'objet de l'avenant :

- L'alimentation durable dans le 11^e. Nous avons atteint 76 % d'alimentation durable dans nos cantines du 11^e arrondissement en 2023, et par cet avenant qui permet d'actualiser les objectifs, nous nous fixons pour objectif 80 % d'alimentation durable en 2024.
- Avoir deux repas sans viande ni poisson par semaine et la mise en place d'une alternative végétarienne, que nous proposons dans un certain nombre d'écoles qui disposent d'une cuisine sur place. Nous avons atteint cet objectif en 2023 et nous le poursuivrons en 2024, avec mon collègue Grégory MOREAU en charge de l'alimentation durable.

Je tiens également à souligner – et je sais que ce projet vous était cher, M. le Maire – le fait que nous avons achevé cette année les travaux de rénovation de la cuisine centrale Souzy, avec l'installation d'une légumerie qui permet de travailler directement des légumes frais et de ne pas faire ce qui se fait dans beaucoup de cantines, c'est-à-dire se faire livrer des légumes déjà préparés et découpés. Grâce à cet investissement, nous progressons dans nos objectifs d'alimentation durable.

Bien sûr, cette délibération a un aspect financier qui a toute son importance, d'autant plus que nous sommes dans une période de forte inflation qui pèse sur les budgets de l'ensemble des collectivités et de la Caisse d'école en particulier. Nous avons également contribué à la hausse des salaires pour suivre et les adapter à l'inflation : la hausse du point d'indice ou la hausse du SMIC, le remboursement à 75% du Pass Navigo (une spécificité parisienne) pour nos agents de la Caisse

d'école, sachant qu'un certain nombre d'entre eux viennent d'assez loin et sont donc obligés de se déplacer en transports en commun.

En parallèle, nous avons maintenu la grille tarifaire des cantines, avec des tarifs qui vont de 0,13 € à 7 €. Le fait de maintenir des tarifs très sociaux à 0,13 € par repas illustre aussi l'engagement social de notre majorité. 13 centimes, ce n'est pas beaucoup et cela permet à des enfants – pour lesquels ce repas à la cantine est souvent le seul repas de la journée – de manger pleinement.

L'autre aspect de cette délibération est la proposition d'attribution d'une subvention de 8.056.500 € pour l'année 2024 à la Caisse des écoles du 11^e, et j'en profite pour remercier Patrick BLOCHE de l'avoir accordé. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ : « Merci M. le Maire. Merci, cher Jérôme MEYER, pour cette présentation. Il me semblait important d'entendre la présentation de cette délibération qui, je le crois, exprime finalement les priorités que nous nous fixons avec la majorité municipale, avec Anne HIDALGO et Patrick BLOCHE, pour les Parisiennes et Parisiens et particulièrement pour, évidemment, les petites Parisiennes et les petits Parisiens.

Nous sommes dans une époque où la faim fait son grand retour. Un jeune sur deux ne mange pas à sa faim en France. La Ville de Paris réussit aujourd'hui à montrer que, même dans des temps de difficultés financières, budgétaires où l'inflation et les prix explosent, dans un temps où même l'énergie est devenue parfois un luxe pour les Parisiennes et les Parisiens, nous ne voulons pas lâcher ce qui est une priorité à nos yeux : faire en sorte que le repas du midi destiné aux enfants soit de qualité et qu'il aille vers une plus grande durabilité. Nous le disions à propos de la disparition progressive du plastique, des emballages à la cantine par exemple, mais le développement des repas végétariens est également important dans un monde où nous mangeons parfois trop de viande et où la consommation de viande et l'élevage sont responsables d'une grande partie de la consommation d'eau. Tout cela fait partie de nos objectifs.

Mais il faut aussi rappeler ce chiffre évoqué par Jérôme MEYER : 0,13 € à Paris pour manger, c'est quelque chose d'exceptionnel et ce prix n'a pas augmenté. Nous avons parfois fait le choix à Paris d'augmenter les budgets – c'est le cas ici pour la Caisse des écoles – mais nous le faisons avec une grande fierté. Nous le savons, par moment, il faut faire des choix importants et c'est ce que nous faisons dans ces temps qui peuvent être difficiles pour les services publics, pour les habitantes et habitants, pour les Parisiennes et Parisiens. Mais nous le disons aussi, dans ces temps difficiles, la priorité est aux enfants et pour une alimentation de qualité, tout cela ne disparaîtra pas. Il nous semblait important, avec le groupe Paris en Commun, de rappeler les priorités que nous portons et de vous remercier, Jérôme, François, Patrick, pour votre travail sur ces sujets. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Pas d'autres demandes de prise de parole ? Je ne pense pas que cela appellait une réponse. Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Unanimité. Merci. Les enfants pourront manger dans les écoles, c'est une bonne nouvelle. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 27		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 33			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	33	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DLH 159 – Réalisation au 19 rue Charrière (11^e) d'un programme de rénovation de 6 logements sociaux par la RIVP – Subvention (165.147 euros)

M. le Maire : « Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Je vais présenter simplement cette délibération, même si j'ai peur que dans l'interpellation qui sera faite ensuite, on nous parle d'un mélange des 15 autres délibérations concernant le logement ce soir.

Nous avons dans la rue Charrière un immeuble de six logements sociaux dont la rénovation est prévue et sera permise par la subvention que je vous demande de voter ce soir. Six logements, c'est peu mais cet immeuble n'en compte que six.

On l'a dit et redit, on y faisait allusion à travers le Plan Climat. Le Plan Climat, ce sont de grandes orientations et la mise en œuvre dans tous les secteurs d'activité du travail municipal de ce Plan Climat. Le logement est l'un des secteurs qui émet le plus de gaz à effet de serre. La rénovation du parc de logements sociaux est donc un marqueur important. Immeuble après immeuble, adresse après adresse, nous nous donnons les moyens d'engager la rénovation thermique du bâti. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. C'est un peu devenu un rituel, à chaque dernier Conseil d'arrondissement de l'année, un nombre important de délibérations DLH est soumis à notre approbation. Ce soir, ce sont 15 délibérations qui nous sont présentées. Elles touchent un peu tous les sujets classiques DLH : rénovation, acquisition, conventionnement. J'ai déjà entendu notre collègue TIBERTI qui a déjà commencé à s'insurger contre une intervention groupée sur le logement, mais ça permet aussi d'avoir une vision d'ensemble de la politique du logement dans le 11^e arrondissement, au lieu de saucissonner le sujet en 15 petits débats.

Par ailleurs, vous le constaterez, cela ne nous dispense pas d'avoir une opinion délibération par délibération, adresse par adresse. Nous avons des convergences avec la majorité sur certaines d'entre elles, nous avons des désaccords profonds sur d'autres et nous avons des questions sur plusieurs. Vous voyez, contrairement aux poncifs maintes fois éculés et aux stéréotypes, nous n'avons pas de position de principe. La seule boussole qui nous guide – et j'espère qu'il vous guide aussi, même si nous divergeons sur les chemins à prendre parfois – c'est l'intérêt des Parisiens.

Ces précisions liminaires posées, passons aux délibérations qui nous occupent ce soir :

- **2023 DLH 159**, qui vient d'être présentée, sur la rénovation de six logements sociaux. Vous connaissez mon point de vigilance sur la rénovation des logements sociaux, l'expérience de la Ville en la matière n'est pas toujours extraordinaire. Donc attention à la qualité sur la gestion

du chantier et sur son rendu. Mais en dehors de ce point d'alerte, c'est un programme qui est très intéressant. Au vu de la façade de l'immeuble, c'est un programme qui est nécessaire. Et un gain énergétique de 68 %, un gain d'émissions de gaz à effet de serre de 68 %, une réduction des charges liées à l'énergie d'un montant d'environ 740 €, c'est bénéfique pour les résidents, c'est bénéfique pour la planète. Il n'y a donc aucune raison de s'y opposer, notre vote est plutôt favorable.

Mais ma question est sur le coût par logement. 137.000 € par logement, c'est considérable et plutôt en décalage par rapport aux autres programmes dans les délibérations suivantes. Comme quoi, les délibérations groupées c'est parfois un peu utile. L'exécutif peut-il expliciter ce qui assoit ce fort coût par logement qui est plus du double, voire du triple, de celui de la troisième délibération ? En dehors de ce point de clarification, je vous l'ai dit, c'est un vote qui est plutôt favorable qu'on entérinera au vu de la réponse sur cet élément financier.

- **2023 DLH 160**, 55-57 boulevard de Ménilmontant, rénovation de 15 logements sociaux. Même point de vigilance sur la gestion du chantier. Ici aussi, la rénovation apparaît comme nécessaire au vu de l'état de l'immeuble. Des gains significatifs en termes de performance énergétique, nous soutiendrons et nous voterons pour cette délibération.

Néanmoins, une question technique pour clarifier les gains énergétiques. Dans cette délibération, nous sommes aux alentours de 47 %. C'est 68 % dans celle qui précède et 42 % dans celle qui suit. Bien sûr, chaque chantier est différent et cela explique des effets de bord de quelques points, ce qui est normal. Néanmoins, 47 % à 68 % constitue quand même une marge assez forte, et de 42 % à 68 %, c'est une très grosse marge. Qu'est-ce qui vient expliciter ce fort décalage d'un point de vue plus technique ?

- **2023 DLH 339**, rénovation de 52 logements sociaux au 113 bis rue Oberkampf. Même point de vigilance sur la qualité du chantier. En dehors de ça, c'est un vote favorable. Ce sont des travaux qui apparaissent nécessaires et utiles. Deux questions :
 - le complexe comporte six bâtiments, pourquoi n'en rénover que trois ? En dehors du coût qui serait à peu près multiplié par deux, cela permettrait quand même de faire des économies d'échelle.
 - le coût par logement est de 70.000 €. C'est sans commune mesure avec les 137.000 € par logement de l'autre projet, mais le coût est quand même assez élevé surtout quand on rapporte « seulement » – je mets des guillemets parce que chaque pourcentage est important et chaque pourcentage compte – 42 % d'économie d'énergie. 42 % c'est bien mais ce n'est pas 68 %. Un élément d'explicitation serait intéressant dans le débat.
- **2023 DLH 266**. On passe dans les acquisitions-améliorations au 6 rue du Commandant Lamy. Ce sera un vote contre, ce qui ne surprendra pas puisque notre groupe avait déjà voté contre la précédente délibération sur la même adresse, pour plusieurs raisons que le dossier de synthèse ne rappelle pas, à savoir : une utilité assez discutable du droit de préemption, des loyers capitalisés, pas de justification de travaux lourds.

À cela, s'ajoute dans la présente délibération un déséquilibre assez certain vers le PLAI. Cher Adrien, vous me répondrez qu'on s'aligne sur la demande, ce à quoi je vous répondrai aussi qu'il faudrait peut-être s'aligner sur le profil des Parisiens, y compris ceux qui sont éligibles au logement social mais qui n'en font pas la demande. Ces non-recours, faute d'une offre suffisante, concernent avant tout les PLS.

Enfin, notons que sur les excellentes données de l'APUR, cette zone IRIS comptait déjà 29 % de logements sociaux en 2015, soit au-delà de la loi SRU.

- **2023 DLH 288**, acquisition-amélioration de 23 logements rue Léon Frot. Nous avons quelques réserves sur cette délibération, néanmoins, lorsqu'on prend un peu de hauteur, on est quand même sur un immeuble qui n'a pas vu de travaux d'entretien depuis longtemps et qui est dans un état de vétusté très avancée. Et on rappelle – le dossier de synthèse le rappelle aussi – la présence de plomb et d'amiante. Il s'agit d'une rénovation lourde et nécessaire que la Ville va réaliser, c'est normal qu'elle en retire la propriété foncière.

Par ailleurs, vous avez un programme assez équilibré (7 PLAI, 9 PLUS, 7 PLS), comme quoi, on sait en faire et c'est un bon point. Les atouts de cette délibération surpassent largement les réserves que nous pouvons avoir et on votera donc pour.

- **2023 DLH 297**, acquisition-amélioration de 27 logements sociaux au 67 avenue de la République. À nouveau, un programme assez équilibré donc cela mérite d'être salué. Mais nous sommes réservés du fait de l'absence de travaux lourds nécessaires en dehors de travaux énergétiques qui ne sont pas encore définis. On s'abstiendra donc sur cette délibération.
- **2023 DLH 352**, acquisition-amélioration de 23 logements sociaux au 319 rue du Faubourg Saint-Antoine. À nouveau, un programme assez équilibré, cela mérite encore d'être souligné. Cependant, au niveau technique, le bâti est en état d'usage avec un ravalement de façade à prévoir – on va dire un peu comme tout le monde, chaque copropriétaire le fait à peu près en même temps –, une remise à niveau des parties communes et la toiture à reprendre, et de la rénovation énergétique à faire. Il y a des rénovations à prévoir mais rien d'insurmontable qui puisse se faire sans la Ville, surtout au vu des dispositifs d'accompagnement du parc privé dont nous avons parlé au dernier Conseil et qui sont intéressants et importants, ça a été rappelé par Joëlle lors de la délibération du Plan Climat. Donc rien d'insurmontable pour l'immeuble en dehors de la Ville. L'exécutif veut créer ici 23 logements sociaux sous couvert d'une pseudo-déficience énergétique. Et encore, « créer » est un bien grand mot car ces 23 logements existent déjà, vous voulez juste les « repastiller ». Nous voterons donc contre.
- **2023 DLH 391** et **2023 DLH 446** qui sont à la même adresse, 154 rue de la Roquette, avec une acquisition-amélioration de 36 logements sociaux. Là, rien ne va dans ces délibérations. C'est un immeuble de bonne facture, avec une façade en pierre de taille de belle qualité. Selon l'état locatif qui était annexé à la délibération, l'immeuble compte trois logements vacants. En résumé, et en l'absence de toute autre information dans le dossier, vous allez payer 12,5 millions d'euros pour remettre sur le marché seulement trois logements dans un immeuble qui ne nécessite pas de gros travaux. Et votre programme est complètement déséquilibré avec 22 PLAI, 14 PLUS et zéro PLS. Nous voterons contre les deux délibérations.
- **2023 DLH 444**, programme d'acquisition-amélioration de trois logements sociaux par AXIMO au 80-82 rue Jean-Pierre Timbaud. Ce sont un peu les mêmes arguments que la délibération précédente, auxquels on rajoute la préemption dans le diffus, qui reste quand même toujours assez discutable même si les arguments de l'exécutif ont su aussi expliciter le pourquoi de ces opérations. Les travaux engagés sont des travaux classiques : travaux de restructuration et de remise en état au fur et à mesure des relocations, c'est précisé dans le dossier. À nouveau, quelle est l'utilité de l'intervention de la Ville, a fortiori dans le diffus, sur cette adresse ? Donc nous voterons contre.

- **2023 DLH 430**, un programme d'acquisition-conventionnement de 14 logements sociaux par la RIVP au 36 rue Pétion. Sur cette adresse, nous sommes en désaccord complet avec l'exécutif. L'immeuble qui date des années 80 est en bon état général, donc pas de gros travaux lourds à prévoir, et ces logements sont actuellement des PLI, logements intermédiaires profitant aux classes moyennes, que la Ville de Paris souhaite transformer en logements sociaux et très sociaux avec un programme déséquilibré de 9 PLAI et 5 PLUS.

La Ville affirme clairement sa volonté d'éviction des classes moyennes qui quittent Paris puisqu'elles n'arrivent pas à se loger. Que vous cibliez le parc privé pour gonfler vos chiffres du logement social, c'est déjà souvent critiquable et on en a déjà souvent parlé, mais cibler le logement intermédiaire – il n'y en a déjà pas beaucoup dans notre arrondissement et à Paris – n'est pas acceptable. Nous voterons résolument contre cette délibération.

- **2023 DLH 317**, un programme d'ilot de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service au 10-12 impasse Delépine. C'est un programme qui vise à améliorer le rafraîchissement de la parcelle et du bâti, le confort d'été en créant des occultations, de la végétation en toiture. C'est un beau projet, donc nous voterons évidemment pour cette délibération, avec toujours le point de vigilance sur la qualité du chantier.
- **2023 DLH 408**, création d'un programme de conventionnement de 81 logements sociaux au 13-37 rue Robert et Sonia Delaunay. Juste un mot sur la nature de l'opération : le conventionnement, c'est confisquer des logements existants du parc libre pour les mettre dans le parc locatif social. Tout est dit.

Par ailleurs, en dépit d'un programme assez équilibré qui mérite à nouveau d'être souligné (28 PLAI, 28 PLUS et 25 PLS), l'IRIS comptait 24 % de logements sociaux en 2015, selon toujours les excellentes données de l'APUR. On peut penser qu'en 2023, c'est-à-dire huit ans après, les 25 % de la loi SRU seront atteints. En conséquence, nous voterons contre.

- **2023 DLH 321**, location de l'immeuble du 47 rue de la Fontaine au Roi. Dans cette délibération, la Ville veut dépenser un peu moins de 10 millions d'euros pour acquérir un immeuble plutôt en bon état et – je vais citer le dossier de synthèse – « dont la totalité des logements ainsi que les bureaux sont loués ». Cela se passe de commentaire. Aucun intérêt à l'intervention de la Ville et nous voterons contre.
- Enfin, **2023 DLH 347**, sur les éléments financiers de la SOREQA. Notre groupe s'abstiendra dans l'attente du débat global qui ne manquera pas d'avoir lieu au Conseil de Paris. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Vous vous étiez inscrit sur la seule délibération 2023 DLH 159, j'ai laissé néanmoins passer car s'il y avait eu 12 inscriptions, je pense que le débat aurait été moins fluide et cela nous permet d'avoir au moins une vision d'ensemble sur le regard que l'opposition porte sur le logement social. D'ailleurs, c'est aussi l'illustration de l'échange que nous avons eu tout à l'heure puisqu'en piochant les opérations de rénovation énergétique qui vous intéressent et celles qui vous intéressent moins, en fait vous nous empêchez – ou vous nous empêcheriez si vous aviez la majorité – d'atteindre les objectifs du Plan Climat que vous nous aviez reproché tout à l'heure de ne pas atteindre.

Quand on regarde la trajectoire du bâti à Paris, seul le logement social est en ligne avec les objectifs du Plan Climat. C'est le logement privé qui n'est pas en ligne. Quand vous nous

dîtes que vous allez voter contre ces rénovations Plan Climat sur des immeubles entiers, cela signifie concrètement qu'on ne serait plus en ligne non plus sur le logement social. Il y a des rénovations-acquisitions-améliorations qui comprennent des rénovations Plan Climat sur lesquels vous vous êtes exprimés contre, c'est pourquoi j'ai fait très attention et noté chacune de vos prises de position. Je donne la parole à Adrien TIBERTI bien sûr. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Je suis toujours étonné que les autoproclamés partisans de l'ordre soient incapables de respecter l'ordre du jour et de faire les choses correctement.

J'avais quand même anticipé. Si on veut une synthèse, il suffit de le demander. Ce soir, nous votons la création de 236 logements sociaux supplémentaires dans l'arrondissement et c'est une très bonne nouvelle. 236 logements sociaux supplémentaires pour ce seul Conseil d'arrondissement, c'est un chiffre très important et nous pouvons nous en prévaloir. Nous votons la rénovation de 73 logements sur trois adresses et nous votons 125 autres rénovations de logements au moment où ils entrent dans le parc social. C'est ce que disait M. le Maire, leur entrée dans le parc social va leur permettre d'acquérir les caractéristiques du parc social, c'est-à-dire d'être bien plus vertueux sur le plan climatique que ne l'est le parc privé. Je pense que c'est important de le dire et de le souligner autant qu'il le faudra.

Votre côté « ça, cela mérite rénovation puisque je l'ai vu, je suis passé devant, et celui-là, je n'ai pas l'impression qu'il mérite rénovation », n'est pas une façon de travailler. Vous voyez bien comment les choses sont faites et elles sont faites sérieusement par des entreprises privées et agréées qui font des DPE (diagnostic de performance énergétique) et qui sont capables de dire qu'au-delà de l'étiquette C, ce sont en réalité des étiquettes qui sont largement améliorables et qui permettent de réduire la quantité de gaz à effet de serre émise. Évidemment, du D n'est pas du G. D'accord, le 75 rue Léon Frot est bien pire que le 47 rue de la Fontaine au Roi, mais pour autant, le 47 rue de la Fontaine au Roi, aussi beau qu'il a l'air vu de l'extérieur, ou le 154 rue de la Roquette, qui est du post haussmannien, méritent quand même de changer d'étiquette et d'aller chercher des gains énergétiques. C'est évident.

Si je reprends dans l'ordre – puisque d'un coup je deviens partisan de l'ordre, en tout cas de l'ordre du jour –, vous avez noté, pour la 2023 DLH 159, le coût important des travaux rapportés au nombre de logements. C'est d'abord lié au fait qu'il y a peu de logements, donc les coûts sont évidemment plus importants que s'il s'agissait d'un immeuble qui comporte davantage de logements. En outre, l'immeuble est relativement récent, avec une architecture particulièrement travaillée, dirons-nous, qui nécessite quelques petites implications : un architecte encore vivant, des prescriptions beaucoup plus précises. Je pense que la RIVP a aussi fait attention à son environnement immédiat, en l'occurrence son vis-à-vis avec un monument historique, l'église Sainte-Marguerite, et la complexité de l'architecture de ce bâtiment. Vous l'aurez compris, il est quand même beaucoup plus facile de rénover un cube en béton, ou même en pierre ancienne, qu'un bâtiment dont l'architecture est aussi complexe. C'est ce qu'on peut voir avec le 113 bis rue Oberkampf.

Le 113 bis rue Oberkampf est géré par Toit et Joie, le bailleur de La Poste. C'est un bâtiment emblématique de la rue Oberkampf, avec une architecture relativement récente (années 90) et qui a été primée en son temps. C'est une architecture vraiment particulière, qui est très rare, voire unique dans l'arrondissement et dans Paris. Du fait des prescriptions précises, notamment de l'ABF (Architectes des Bâtiments de France), il n'est pas possible, en l'état actuel des techniques de réhabilitation, de réhabiliter trois des six bâtiments. C'est la raison pour laquelle ils ne sont pas rénovés. Ensuite, le coût est plus élevé car – on en a un petit aperçu quand les usagers rentrent dans le bureau de poste – l'immeuble est fou : il y a des logements qui ne sont accessibles que par

un ascenseur puis une passerelle et encore un ascenseur. C'est un bâtiment qui est remarquable du point de vue architectural, donc plus cher à rénover. Parfois, on tombe sur un immeuble comme celui du boulevard Ménilmontant, un immeuble de faubourg assez classique, en pierres et parfois en briques, c'est plus compliqué. On retombe sur des coûts qui sont plus classiques et des gains énergétiques qui sont plus limités car la pierre est naturellement un meilleur isolant que le béton.

Sur le 6 rue du Commandant Lamy, vous avez dit – sûrement parce que vous êtes passé devant – « tout va bien ». Avec Paris Habitat, on a reçu les locataires au moment où ils ont intégré cette grande maison qu'est Paris Habitat et on leur a présenté le plan de travaux. J'ai le souvenir d'une locataire de 88 ans, présente dans l'immeuble depuis plus de 60 ans, qui n'a ni eau chaude ni chauffage dans son appartement de cet immeuble en brique qui n'a pas bougé depuis les années 30, pour une partie des appartements. Donc elle se chauffe avec un radiateur à bain d'huile branché sur le réseau électrique. Cette locataire n'a pas de salle de bains, n'a pas d'eau chaude et elle est très âgée. Voilà l'état du parc privé quand on le récupère. Ça se voit au 75 rue Léon Frot, ça ne se voit pas rue du Commandant Lamy car c'est de la brique, mais je vous assure que les conditions de vie des habitants sont déplorables à l'heure actuelle.

Telle est bien souvent la réalité du parc privé dans notre arrondissement. On récupère, on améliore, on sort des gens, des familles, en l'occurrence des personnes âgées, des difficultés de logements qui sont très importantes. On est très content de le faire. On le fait rue du commandant Lamy et rue Léon Frot. L'immeuble de la rue Léon Frot est un immeuble de faubourg à l'ancienne où il n'y a que des studios et des deux-pièces. Comme les travaux nécessaires sont très importants et que l'immeuble va être vidé, Elogie-Siemp en profite pour restructurer la totalité des appartements. Sur cette opération, on y divise par deux le nombre de logements. Il faut le retenir pour nos débats qu'on aura plus tard au sujet de la densité, on va diminuer la densité ici.

Au 67 avenue de la République, vous avez remarqué que l'opérateur est l'Immobilière 3F, bailleur privé qui est lié au 1 % patronal et qui est lié en réalité au patronat, au MEDEF. C'est un bailleur qui n'hésite pas à acheter, parfois cher, des immeubles et qui fait du logement social car la vocation fixée par la loi des bailleurs sociaux est d'agrandir leur parc de logements. Ils le font, on les subventionne, on les accompagne car on est content, mais on ne choisit ni l'adresse, ni le programme.

Au 319 rue du Faubourg Saint Antoine, on va également faire d'importants travaux de rénovations car un immeuble de cet âge-là nécessite d'importants travaux si on veut qu'il rentre dans la trajectoire qu'on s'est fixée pour le Plan Climat. Et quand on fait une préemption, on ne le perd jamais de vue. Je vous le dis à chaque fois et vous ne contestez même pas cet argument. On ne perd jamais de vue que quand un propriétaire unique vend un immeuble entier, les locataires, dont certains sont demandeurs de logements sociaux, vont subir une vente à la découpe et ne vont pas pouvoir s'aligner sur le prix au m² qui atteint, à 30 m de la place de la Nation, 10.000 €/m². C'est toujours pareil, vous avez des gens qui y habitent depuis longtemps et qui ont encore de baux à 5 ou 10 €/m². Évidemment, leur profil type est retraité avec de petites retraites, qui n'ont pas d'économies suffisamment importantes pour acheter et surtout qui n'ont pas accès au crédit. En effet, à partir d'un certain âge vous n'avez pas accès au crédit. C'est pareil au 319 rue du Faubourg Saint-Antoine comme au 154 rue de la Roquette et au 47 rue de la Fontaine au Roi où le vendeur est SwissLife, une compagnie d'assurances. Ils vendent le patrimoine.

Qu'est-ce qu'on fait si on ne rachète pas ? Que se passe-t-il concrètement si on ne rachète pas l'immeuble ? Il est vendu à des prix exorbitants. Quand c'est vendu à la découpe, c'est ce qu'il y a de moins pire. Parfois, le promoteur qui rachète se donne un objectif : vider l'immeuble en deux ans. Ils le font et il faut voir de quelle manière. Ils utilisent toutes les techniques possibles, même au-delà de la légalité, pour chasser le locataire. Et une fois que c'est vidé, ils font de gros travaux et de la restructuration, ils agrandissent les appartements, etc., afin de vendre ensuite à 13.000 € ou 14.000 € du mètre carré. Nous voulons éviter cela. Quand nous préemptons un immeuble, nous maintenons les locataires et nous avons des outils pour le faire. Par exemple, parmi les locataires, si certains dépassent les plafonds HLM, on maintient les baux auxquels ils ont accès. On maintient le niveau du bail privé dans lequel ils étaient et ils vont donc pouvoir rester tant qu'ils le voudront. Ils resteront car la logique du logement social n'est pas de faire partir les gens. On leur permet de rester. J'ai en tête le 47 rue de la Fontaine au Roi. Il s'agit de grands appartements avec des gens qui payent plus de 3.000 € par mois. De même, quand vous payez 3.000 € par mois de loyer depuis des années, vous n'avez pas un million d'euros sous la main pour racheter votre appartement. En tout cas, je ne vois pas comment, surtout si vous êtes locataire depuis 10, 20, ou 30 ans, que vous avez un certain âge et que le crédit est désormais interdit pour vous. Au final, on maintient des populations et on permet aux habitants du 11^e de rester. Et quand ils partiront, à moyen terme ou à plus long terme, cela deviendra effectivement du logement social.

Au 36 rue Pétion, c'est CDC Habitat qui vend. Là, c'est compliqué : on a un bailleur social public – CDC veut quand même dire « Caisse des dépôts et de consignations » – qui vend et si ce n'est pas nous qui achetons, ou en l'occurrence la RIVP, qui achète ? N'importe qui car c'est le marché, c'est privé et les locataires seraient chassés de la même façon. Donc on les garde. Ils sont en PLI qui seront transformés en logement social, puisque qu'on subventionne le logement social et non le logement intermédiaire.

Concernant le conventionnement, vous avez parlé de confiscation. Je ne sais pas qui confisque à qui en fait puisqu'on parle d'un immeuble de Paris Habitat qui va être un immeuble de... Paris Habitat. La vraie question est pourquoi cet immeuble construit en 1996 par la Ville de Paris n'a pas été construit directement en immeuble de logement social ? Vu les pratiques de l'époque, j'ai ma réponse : on loge les amis et la famille, et on ne s'astreint pas aux règles un tout petit peu plus exigeantes du logement social. Ici, il s'agit un conventionnement, c'est-à-dire que cela ne change absolument rien pour les locataires, à part ceux d'entre eux qui sont sous les plafonds HLM et qui pourront peut-être, en fonction de leurs revenus, bénéficier d'une baisse de leur loyer. Il n'y a pas de sujet.

Vous dites que ça va faire monter le taux SRU au-delà des 25 %, sauf que ce seront les mêmes personnes. De plus, vous semblez sous-entendre qu'un taux SRU élevé, c'est-à-dire une forte proportion de logement social, c'est grave et problématique. Je ne le pense pas. Je ne suis pas dans cette logique – qui est grave chez vous – de considérer que les classes populaires sont des classes dangereuses. Pour moi, le logement social n'est pas un problème. La présence du logement social, y compris en grand nombre à un endroit, n'est pas un problème en soi. On sait par expérience que la misère la plus importante ne se trouve pas dans le logement social, mais dans le parc privé. Elle est dans les taudis du parc privé.

Vous ne dites rien de la SORECA, mais je crois que grâce à Joëlle MOREL on pourra en parler plus sérieusement, ce qui est une bonne nouvelle puisque ce sont des choses qui sont importantes.

On a tous fait le compte, vous essayez d'avoir une position un peu plus équilibrée que vous n'en avez eu parfois sur le logement social. Malgré tout, vous refusez la majorité des opérations et c'est dommage. Mais cela ne nous empêchera pas d'avancer, la preuve : ce soir, 236 logements sociaux supplémentaires, ce qui est un chiffre très élevé. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour votre action au quotidien qui avance dans ce sens. Jean-Christophe MARTIN veut reprendre la parole. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Oui, pour apporter un certain nombre de précisions par rapport aux stéréotypes qui viennent encore de nous être servis. D'abord, un premier point à votre attention en tant que président de séance : je veux bien qu'on « saucissonne » en 15 débats lors des prochains conseils, mais je considérais qu'il y avait une certaine forme de cohérence, certaines délibérations étant très proches les unes des autres. Je suis navré d'avoir perturbé l'ordre établi de M. TIBERTI, mais je pensais que c'était une intervention un peu plus pertinente dans le débat.

Concernant les programmes d'acquisition et amélioration, on n'est pas contre les améliorations mais il y a quand même un sujet qui nous interpelle : les acquisitions paraissent plus discutables. Je me rappelle de la communication lors du conseil du 7 novembre, il y a trois semaines, pour dire que la Ville fait des choses pour accompagner le parc privé. Et c'est vrai, il faut accompagner le parc privé car c'est un gros consommateur thermique. Il y a de vraies marges de progression, ça a été rappelé. Donc il y a trois semaines, vous encensiez toutes les actions mises en place par la Ville pour accompagner le parc privé et atteindre les objectifs du Plan Climat par des dispositifs qui sont intéressants et pertinents, et je vous l'ai d'ailleurs dit à ce moment. Et maintenant, vous nous servez que « le parc privé de toute façon, il n'y a rien à en tirer, il faut qu'on les récupère, qu'on les mette au standard énergétique du parc social ». Mais dans ce cas-là, à quoi servent les dispositifs de la Ville à destination du parc privé et à quoi sert la communication d'il y a trois semaines qui disait à quel point la Ville était formidable dans ce qu'elle faisait pour le parc privé et pour accompagner le parc privé ? Il y a quand même une certaine forme d'incohérence entre la réponse d'Adrien TIBERTI du 30 novembre et la communication d'Adrien TIBERTI du 7 novembre. Il y a quand même un sujet.

Petite précision sur les 2023 DLH 159 et 339 parce que j'ai l'impression qu'il l'a mal pris : les questions étaient de vraies questions et non des pièges. Je pense qu'on est dans notre rôle d' élu lorsqu'on pose des questions quand il y a des points à creuser. Et le rapprochement de ces délibérations interpellait.

Je veux bien que vous me disiez à chaque fois que ça va être une vente à la découpe et que vous savez sûrement mieux que moi, mais il n'y a rien dans le dossier. À un moment, on est amenés à réfléchir, à prendre des positions sur la base des informations qu'on nous transmet. J'espère que dans le cadre de votre délégation, vous en avez plus que nous et c'est même normal. Mais à partir du moment où il n'y a rien dans les dossiers, c'est un peu plus compliqué pour nous d'imaginer ce qui peut se passer par la suite. Je n'ai pas les dons de Mme Soleil. En l'état du dossier, il n'y a rien dedans.

Pareil, la 2023 DLH 430 interpelle. Pourquoi CDC Habitat vend ? C'est une vraie question qui aurait dû peut-être être posée à CDC Habitat. J' imagine que dans le cadre de votre délégation, vous êtes amené de temps en temps à interagir avec des bailleurs de la Ville, ou même en dehors. Je le conçois. Du moins, ce serait peut-être un point intéressant à creuser sur les raisons de la vente par CDC Habitat. Effectivement, ce n'est pas sa vocation de vendre. Ce serait pertinent dans le débat et ce serait pertinent dans le cadre de la délibération. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Alors, fort logiquement, puisque vous avez redéployé les mêmes arguments, je pense qu'Adrien TIBERTI va être contraint de répondre. Et on arrêtera le débat ensuite. »

M. TIBERTI : « On va avancer très simplement. Vous nous dites que vous craignez les ventes à la découpe et vous ne savez pas pourquoi. L'information supplémentaire que j'ai et que vous n'avez pas, c'est l'identité de l'acheteur auquel on se substitue. Nous savons qui achète quand on fait la préemption, nous savons à quel acheteur on se substitue. Quand on se substitue à des entreprises connues sur la place de Paris pour être des marchands de biens dont la raison sociale est l'achat et la revente de logements, on évite une vente à la découpe. Vous pourriez alors supposer que ce sont des institutionnels qui sont peut-être là pour développer un patrimoine, etc. (plus aucun d'entre nous ne le fait d'ailleurs). Votre argument peut avoir du sens, mais nous savons comment finit l'histoire parce qu'on sait l'identité des acheteurs.

J'enchaîne car cela a une influence sur le procès en incohérence que vous faisiez. Que se passe-t-il concrètement si on n'intervient pas ? Les gens rachètent des appartements par lot et on peut raisonnablement penser que des gens qui viennent de dépenser 10.000 € du mètre carré pour acheter un appartement – que ce soient les locataires qui étaient en place et qui se saignent miraculeusement ou des nouveaux acheteurs – ne seront pas en position d'investir dans la copropriété pour la rénovation énergétique. Pendant quelques années, ils seront étranglés financièrement car ils auront beaucoup de remboursements à faire. On voit bien que les copropriétés qui s'engagent dans les travaux sont les copropriétés où une majorité des copropriétaires sont installés depuis longtemps et ont la question du remboursement de l'emprunt derrière eux, ou ont bien avancé dans le remboursement de l'emprunt car l'emprunt est fixe et les salaires augmentent. Ils sont un peu dégagés de la contrainte qu'ils avaient au moment de l'achat. Là, on se retrouve avec des copropriétés où tout le monde aura acheté d'un coup et ils ne pourront pas rénover énergétiquement.

Dernière question, pourquoi CDC Habitat vend ? Vous vous doutez bien, ceux auxquels j'ai affaire, ce sont ceux qui font de la gestion locative et qui sont capables de me dire si les boîtes aux lettres de telle adresse ont été réparées sur demande des locataires, et non pas les grands chefs à plumes qui décident de la vente du parc. Par contre, vous étiez sur les listes d'une candidate qui avait promis la vente du parc social. Nous réprouvons cette idée que des bailleurs sociaux ont vocation à vendre des logements et elle peut être hélas partagée par des gens qui sont en responsabilité pour le faire. Ce n'est pas la vocation de CDC Habitat, c'est un opérateur de l'État, il devrait être exemplaire. Par ailleurs, on sait que l'État n'est pas exemplaire sur plein de sujets. Voilà un élément de réponse que je vous donne à cette dernière question. Je ne reviens pas sur tous les désaccords qui restent. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nous avons pris plus de temps que prévu sur une délibération, mais on peut considérer que ce sont une quinzaine de délibérations qui ont été évoquées et cela aurait pris beaucoup plus de temps si nous avions eu 15 débats, ce qui explique pourquoi j'ai laissé un petit peu filer ce débat. Mais il est toujours passionnant de vous entendre. Parfois, on a même l'impression d'avoir un nouvel argument, c'est assez rare, mais ça arrive.

Chers collègues, je vous propose de voter sur la délibération 2023 DLH 159. David BELLARD se déporte puisqu'il s'agit d'un projet de la RIVP dont il est le président. Qui est pour ? Unanimité.

J'ai noté vos positions sur les autres délibérations, nous les voterons lors du vote global.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 27		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	32	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DLH 347 – Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2022 de la 1^{ère} concession avec la SOREQA et avenant n° 17 au traité de concession d'aménagement

M. le Maire : « Nous avons une dernière inscription sur la 2023 DLH 347. Adrien TIBERTI va la présenter et je me contenterai de lui passer la parole car je ne prendrai part ni au vote et ni aux débats, étant membre du conseil d'administration de la SOREQA. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. C'est une délibération récurrente puisque, par le biais de ces avenants, nous sommes amenés à réinterroger et à examiner le travail de cet opérateur municipal qui est la SOREQA. La SOREQA a un statut un peu particulier puisque c'est une SEM que nous partageons avec la communauté d'agglomérations de Saint-Denis.

À l'échelle du 11^e arrondissement, cet avenant intègre une nouvelle adresse qui est en difficulté, le 1 bis passage Saint-Sébastien, et autorise la SOREQA à faire ce qu'ils appellent du « partage foncier » dans trois nouvelles adresses dans le 11^e : 14 rue Vaucouleurs, 20 rue Richard Lenoir et 1 bis passage Saint-Sébastien. Il s'agit d'autoriser cet opérateur à acquérir des lots de copropriétés pour pouvoir entrer dans la copropriété. L'idée est d'acheter à des copropriétaires qui sont en difficulté ou défaillants ou absents, et de remplacer les copropriétaires défaillants par un copropriétaire, en l'occurrence la SOREQA, qui sera moteur dans la réalisation des travaux. En général, cela a un effet très bénéfique sur la réalisation des travaux en question, l'objectif étant évidemment de sortir ces adresses de l'insalubrité.

Nous avons en tête des adresses qui ont été portées de bout en bout par la SOREQA jusqu'à ce qu'elles soient vendues à des bailleurs sociaux pour en faire du logement social. C'est notamment le cas du 23 rue Jean-Pierre Timbaud dont les locataires sont arrivés il y a un an environ. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Joëlle MOREL a demandé la parole. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Merci Adrien. Je pense que l'action de la SOREQA, qui lutte contre l'habitat dégradé et l'habitat insalubre, est important. Les Ecologistes sont souvent intervenus sur ce type de dossier depuis plusieurs années et ont été à l'initiative de plusieurs mesures pour lutter contre l'habitat indigne. La SOREQA intervient sur 56 parcelles à Paris, particulièrement dans les 18^e, 19^e et 20^e, et sur une dizaine de parcelles dans le 11^e arrondissement, si j'ai bien compris.

La SOREQA intervient en reconstruisant et en réhabilitant, comme au 23 rue Jean-Pierre Timbaud. Elle lutte contre les marchands de sommeil qui laissent des immeubles se dégrader et mettent en insécurité les habitants. Elle intervient aussi en actionnant parfois des leviers supplémentaires pour les personnes les plus précaires pour les aider sur des réhabilitations.

On a beaucoup parlé il y a quelques mois d'un immeuble de la rue Saint-Maur qui a donné lieu à une évacuation, cela a été beaucoup relayé dans les journaux. Je ne pose pas particulièrement la question par rapport à cet immeuble-là, mais je pense qu'il serait important d'avoir une vision un peu plus précise de l'action de la SOREQA dans le 11^e arrondissement et surtout de l'évolution de l'habitat insalubre, de l'habitat indigne dans le 11^e sur ces trois dernières années. »

M. le Maire : « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « On peut regarder précisément les chiffres pour le 11^e arrondissement. Sur 20 ans, on a une réduction très importante du nombre d'immeubles considérés comme relevant de l'habitat indigne ou de l'insalubrité. Mais aujourd'hui, nous arrivons à un plancher qui est marqué par un important renouvellement. En effet, au fur et à mesure que nous traitons des immeubles, d'autres immeubles, que nous n'avions pas encore traités et sur lesquels les services de la Ville et de ses opérateurs n'étaient pas encore intervenus, tombent dans la difficulté, et toujours pour la même raison : l'absence d'investissement, car dans un bâti ancien – comme dans la majorité du parc de la Ville –, s'il n'y a pas d'investissement régulier, les immeubles se dégradent et peuvent se dégrader parfois rapidement à partir du moment où on atteint un certain niveau de manque de travaux.

La SOREQA intervient au fur et à mesure des signalements, notamment du Service Technique de l'Habitat de la Ville de Paris et des services de la Préfecture. On utilise un certain nombre de statistiques, agrégées les unes aux autres, pour signaler des immeubles. Dans cet avenant, il y a un immeuble supplémentaire qui entre dans le champ d'action de la SOREQA, comme je l'ai dit tout à l'heure. D'autres immeubles avaient été signalés les années précédentes, par exemple le 20 rue Richard Lenoir qui avait été signalé l'année dernière et qui est entré dans l'avenant de l'année dernière. Ici, on franchit une étape en donnant les moyens à la SOREQA d'intégrer la copropriété par le rachat au moins d'un lot, parfois de plusieurs, pour faire les travaux, pour faire bouger la copropriété. Parfois, il faut tout racheter pour détruire et reconstruire car le bâtiment est dans un état lamentable.

Pour la question sur la rue Saint-Maur, il s'agit d'une situation particulière. Elles le sont évidemment toutes, mais là il y avait des bailleurs occupants, des bailleurs qui louaient des appartements et, à l'heure où je vous parle, en tout cas dans ce qui a été estimé, il n'y avait pas de bailleurs particulièrement en difficulté de paiement. Il y avait des conflits avec les propriétaires des commerces au rez-de-chaussée, des choses qui sont hélas récurrentes. Comme vous ne formulez pas la demande de savoir s'il faudrait que la SOREQA intervienne ou pas, je n'y répondrai pas, sachant qu'on sait la précision du travail de cet opérateur public et à quel point elle travaille main dans la main avec le Services Technique de l'Habitat. Ils sont les mieux à même d'évaluer si une adresse doit bénéficier du travail de la SOREQA ou pas. En tout cas, la copropriété de la rue Saint-Maur doit être en première ligne pour faire son travail, ce qui n'a pas été fait. Il y a eu de vrais manquements de la part de la copropriété, des travaux qui avaient été programmés et qui n'ont pas été faits. Ils avaient pourtant de l'argent au moment où l'arrêté de péril a été pris. On suit le dossier. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour ces précisions. Le 127 rue Saint-Maur n'étant pas une adresse SOREQA, des travaux ont d'ores et déjà été engagés, on est dans un processus d'évaluation de la suffisance de ces travaux pour lever l'arrêté de péril. C'est un processus qui est malheureusement relativement long à cause de la complexité de cet immeuble et de ses différentes répercussions sur les voisins.

Je propose de passer au vote. Je ne prends pas part à ce vote mais je vous demande de vous exprimer sur cette délibération. Qui est pour ? La majorité. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris et Guillaume POITOUX. L'avis du Conseil est favorable. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 27		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 27			
Abstentions	4	NPPV	1
POUR	27	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DAC 455 – Convention d'occupation du domaine public avec l'établissement culturel "Maison des Pratiques Artistiques Amateurs" pour ses 5 sites (Paris 1er, 6e, 11e, 14e et 20e)

M. le Maire : « Nous avons examiné toutes les délibérations sur lesquels les élus s'étaient inscrits. Nous avons un certain nombre de délibérations que je vais vous proposer en votes séparés avant de faire le vote global, étant donné un certain nombre de départs.

2023 DAC 455, convention d'occupation du domaine public avec la Maison des pratiques artistiques amateurs. Je me déporte, étant membre du conseil. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 27		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 31			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	31	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DLH 160 – Réalisation au 55-57 boulevard de Ménilmontant (11e) d'un programme de rénovation de 15 logements sociaux par la RIVP – Subvention (142.156 euros)

M. le Maire : « Le débat a eu lieu sur la 2023 DLH 160. Déport de David BELLARD. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 27		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	32	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DLH 352 – Réalisation au 319 rue du Faubourg Saint-Antoine (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 23 logements sociaux par la RIVP – Subvention (1.764.078 euros)

2023 DLH 446 – Réalisation au 154 rue de la Roquette (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 36 logements sociaux par la RIVP – Subvention (2.545.621 euros)

2023 DLH – 430 Réalisation au 36 rue Pétion (11e) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 14 logements sociaux par la RIVP – Subvention (1.720.520 euros)

2023 DLH 391 – Location de l'immeuble du 154 rue de la Roquette (11e) à la RIVP - Bail emphytéotique

M. le Maire : « DLH 352, DLH 446, DLH 430 et DLH 391, déports de David BELLIARD. Je crois que la Droite avait annoncé voter contre. Qui est pour ? La majorité. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 27		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	29	CONTRE	3
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DLH 317 – Réalisation au 10-12 impasse Delépine (11e) d'un programme d'ilot de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par la RIVP – Subvention (107.726 euros)

M. le Maire : « 2023 DLH 317. Déport de David BELLIARD. Qui est pour ? Unanimité, merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 27		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 32			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	32	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DLH 266 – Réalisation au 6 rue du Commandant Lamy d'un programme d'acquisition-amélioration de 16 logements sociaux par Paris Habitat – Subvention (1.202.016 euros)

M. le Maire : « 2023 DLH 266, qui est pour ? Majorité. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Avis favorable. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 27		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 33			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	30	CONTRE	3
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DLH 297 – Réalisation au 67 avenue de la République (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 27 logements sociaux par Immobilère 3F – Subvention (5.856.346 euros)

M. le Maire : « 2023 DLH 297, qui est pour ? Majorité. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Avis favorable. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 27		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	3	NPPV	0
POUR	30	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DLH 444 – Réalisation dans les 11e, 12e et 19 arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de 7 logements sociaux par AXIMO – Subvention (118.636 euros)

M. le Maire : « 2023 DLH 444. Qui est pour ? Majorité. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Avis favorable. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 27		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 33			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	30	CONTRE	3
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DLH 408 – Location par bail emphytéotique à Paris Habitat de l'immeuble situé 13/37 rue Robert et Sonia Delaunay (11e) – Réalisation d'un programme de conventionnement de 81 logements sociaux par Paris Habitat

M. le Maire : « 2023 DLH 408, même vote ? Oui. Merci. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 27		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 33			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	30	CONTRE	3
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DLH 321 – Location de l'immeuble du 47 rue de la Fontaine au Roi (11e) à Elogie-Siemp – Bail emphytéotique

M. le Maire : « 2023 DLH 321, même vote ? Oui. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 27		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 33			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	30	CONTRE	3
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTION

M. le Maire : « On est arrivé. Maintenant, nous pouvons procéder par un vote global sur l'ensemble des autres délibérations.

- **2023 SG 103** Transformations olympiques - Signature de conventions de financement avec l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du dispositif « Gagner du Terrain »
- **2023 DVD 87** Stationnement de surface - Renouvellement de la convention avec l'ANTAI relative à la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement
- **2023 DSP IIII** Subvention (7.500 euros) et convention avec l'Association Santé Charonne
- **2023 DFPE 184** Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance
- **2023 DFPE 166** Subventions (30.000 euros) et conventions annuelles avec ABC Puériculture et Stop VEO pour leurs actions de prévention et de soutien à la parentalité sur tout le territoire parisien
- **2023 DFPE 165** Subventions (80.000 euros) et conventions avec 13 associations dans le cadre de l'appel à projets "Accompagnement des parents d'adolescents sur l'ensemble du territoire parisien"

- **2023 DASCO 108** Dotations complémentaires de fonctionnement (55.000 euros), subventions d'équipement (34.992 euros) et subventions pour travaux (96.177 euros) à divers collèges publics parisiens
- **2023 DAC 515** Subvention (5.000 euros) avec l'association Glassbox (11e)
- **2023 DAE 298** Exonération d'un mois de redevance mensuelle pour la mise à disposition temporaire de locaux d'activité et de services suite à la fermeture de la Résidence « Ateliers Paris Design »
- **2023 DAE 238** Subvention (1.400 euros) à l'association Village Faidherbe pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (11e)
- **2023 DAE 300** Subvention (3.100 euros) à l'association Village Popincourt pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (11e)

M. le Maire : « Je tiens à saluer la qualité des embellissements faits par ces associations, ainsi que ceux du boulevard Voltaire. »

- **2023 DLH 339** Réalisation au 113 bis rue Oberkampf (11e) d'un programme de rénovation de 52 logements sociaux par Toit et Joie – Subvention (365.625 euros)
- **2023 DLH 288** Réalisation au 75 rue Léon Frot (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 23 logements sociaux par Elogie-Siemp – Subvention (1.918.741 euros)

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité, merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 27		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 33			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	33	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V11202349 – Vœu relatif à l'héritage solidaire des Jeux Olympiques et Paralympiques (retiré)

M. le Maire : « Il nous reste des vœux. Un vœu relatif à l'héritage solidaire des Jeux olympiques et paralympiques avait été déposé par le groupe Paris en Commun. Les considérants sont différents, néanmoins la conclusion était similaire à celle d'un vœu qui avait été déposé par le groupe Communiste et adopté par lors du dernier Conseil de Paris. Ainsi, pour éviter de faire deux fois le même vœu, même si les considérants étaient différents, le vœu est retiré. »

V11202350 – Vœu relatif au maintien de l'établissement public de soins psychiatriques de l'hôpital Saint-Maurice dont dépend le 11e arrondissement [groupe Communiste et Citoyen]

M. le Maire : « Le vœu suivant est relatif au maintien des établissements publics de soins psychiatriques de l'hôpital Saint-Maurice dont dépend notre arrondissement. Un vœu du groupe Communiste auquel s'est associé le groupe Paris en Commun et peut-être le groupe Écologiste. Ils nous le diront. La parole est à Sofiane KADDOUR-BEY pour le présenter. »

M. KADDOUR-BEY : « Merci M. le Maire. Chers collègues. Notre psychiatrie, comme les urgences, comme les maternités, comme notre système de santé, est en difficulté depuis des années. Nous le savons et c'est révoltant. Cette question de santé publique est d'autant plus majeure qu'une personne sur quatre sera touchée par des troubles psychiques au cours de sa vie, selon l'OMS.

Ce vœu alerte sur un enfumage, une opération immobilière qui va concerner les hôpitaux Saint-Maurice dans le Val-de-Marne et qui, sous couvert de restructuration et d'efficience – mots très à la mode dans la « start-up nation » –, revient à appliquer froidement une logique libérale et comptable au détriment du service public, et en l'espèce, le service public de la santé psychique.

Je rappelle, pour ceux qui ne le savent pas, que les hôpitaux de Saint-Maurice dans le Val-de-Marne accueillent des patients du 11^e arrondissement, au sein du Pôle Paris 11. Nous avons également deux Centres Médico-Psychologiques (CMP) adultes (République/Servan), un centre d'accueil psychiatrique rue de la Roquette et un centre de jour passage des Taillandiers. J'ajoute que nous éprouvons aujourd'hui de grandes difficultés dans le 11^e pour mobiliser suffisamment de places en psychiatrie pour couvrir les besoins, malgré le professionnalisme des personnels soignants. Je pense particulièrement à la prise en charge de certaines personnes à la rue en grande souffrance psychique. Or, le projet immobilier qui est prévu et porté par la Direction de l'Agence Régionale de Santé (ARS) prévoit de louer près de la moitié des hôpitaux de Saint-Maurice, par un bail emphytéotique de 50 ans à un tarif particulièrement avantageux, à des promoteurs immobiliers pour un projet lucratif et la construction d'un nouveau bâtiment hospitalier sur un terrain boisé et véritable poumon du tissu urbain local. Ce projet prévoit la suppression de plus de 240 emplois d'agents en 14 ans, soit 8 % des effectifs des hôpitaux de Saint-Maurice. Toutes les équipes de psychiatrie, adultes, enfants, dont celles qui interviennent dans les structures que j'ai énumérées dans le 11^e, pourraient être touchées par ces suppressions d'emplois. En outre, la souffrance au travail induite par ce projet accélère les départs des agents hospitaliers, particulièrement vers le privé, ce qui aggrave encore la situation de l'hôpital public.

Par ailleurs, l'impact écologique de ce projet est préoccupant et il est en totale opposition avec les principes environnementaux énoncés dans les PLU locaux. Des solutions alternatives existent, portées par le personnel, le Collectif pour l'avenir des Hôpitaux de Saint-Maurice et des Murets et par les élus de l'opposition, et elles mériteraient d'être prises en compte. En conséquence, nous émettons le vœu que le Maire du 11^e interpelle l'ARS au sujet des menaces que représente le projet immobilier qu'elle porte avec la Direction des hôpitaux de Saint-Maurice et la Mairie de Saint-Maurice, menaces sur la qualité des soins et des conditions de travail ainsi que sur l'environnement.

Deuxièmement, nous demandons un nécessaire projet de financement des rénovations de l'ensemble des locaux menées en lien avec les personnels de santé au bénéfice des patients car ces locaux sont évidemment très vétustes. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Rosalie LAMIN pour vous répondre. »

Mme LAMIN : « Chers collègues, merci pour ce vœu. J'aimerais attirer votre attention sur le problème que nous trouvons simplement dans nos rues. Nous avons beaucoup de personnes

présentant des troubles psychiatriques dans nos rues et toutes ces personnes ont besoin d'assistance, d'accueil et de soins. La plupart de ces citoyens malades ont un domicile, ce ne sont donc pas des sans domicile fixe. Enfermer une personne malade dans un hôpital n'est pas obligatoire. Par contre, l'accompagner pour ses suivis de soins, c'est l'essentiel. Dans le 11^e, nous avons plusieurs CMP, énumérés par Sofiane.

Il ne faut pas oublier que la psychiatrie a toujours été la bien moins lotie pour les soins. Nous avons besoin que l'hôpital public mette les moyens dans les différentes structures, avant de vouloir faire des bénéfices. Je vais parler de la structure du 11^e : ils ont besoin d'accompagnement, ils ont besoin de thérapeutes et d'infirmiers. Ces soignants ont besoin aussi de lieux de qualité et à proximité. Mettez-vous à la place d'un soignant qui doit traverser tout Paris pour être opérationnel sur son lieu de travail. Bien sûr, nous connaissons cette lubie économique qui est de vendre un patrimoine, mais nous avons besoin d'espaces verts pour soigner un malade dans un espace apaisant, dans un poumon vert. Et la proximité de son lieu de domicile est également capital.

Je soutiens largement ce vœu, nous soutenons ce vœu et allons plus loin, demandons les moyens à l'ARS. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Merci. J'aurais préféré m'exprimer à titre personnel avant l'adjointe, pour lui laisser la possibilité de donner en conclusion la position de l'exécutif.

Je m'exprime en mon nom personnel pour dire que je rejoins évidemment la préoccupation exprimée par l'ensemble des groupes de la majorité. Le secteur est en crise et il est temps qu'on donne les moyens à ce pan entier de la prise en charge de nos concitoyens qui vit mal de fonctionner mieux. C'est vrai sur les soins ambulatoires, c'est vrai sur l'hébergement en institution, c'est vrai sur le suivi en ville. On se rejoint sur ces points.

Sur le projet de modernisation des Hôpitaux Paris Est Val-de-Marne, notre groupe a décidé de signer votre vœu car on partage deux points d'alertes importants :

- les projets de modernisation et la conception des offres de soins ne peuvent pas se faire contre les personnels, ils doivent se co-construire avec les personnels.
- les projets, quels qu'ils soient, de construction de service public ne peuvent plus se faire sans prendre en compte leur impact sur le patrimoine arboré des sites où ils viennent s'installer.

En revanche, à titre personnel, je voudrais réaffirmer le fait qu'il est nécessaire de mener vite ce projet de modernisation. Si vous vous êtes rendus dans ces hôpitaux, vous voyez dans quelles conditions travaillent aujourd'hui les agents concernés et dans quelles conditions on soigne et on héberge des patients. On a des hôpitaux qui datent du XIX^e siècle et qui sont dans un état de vétusté totalement indigne.

Je ne voudrais pas qu'il y ait de malentendu sur la nature du vote que j'exprime : je rejoins les réserves et les points de vigilance que vous avez. En revanche, les 250 millions d'euros qui sont sur la table pour moderniser cet hôpital qui en a bien besoin, dont 100 millions d'euros versés par l'ARS, sont nécessaires. Il en faudrait encore plus, mais il faut faire ces travaux de modernisation rapidement parce que cet hôpital en a besoin. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nour DURAND-RAUCHER. »

M. DURAND-RAUCHER : « Merci beaucoup pour ce vœu puisque nous sommes pleinement d'accord avec les élus Communistes. En effet, nous, les Ecologistes, souhaitons aussi nous y associer. La situation de la psychiatrie nous inquiète énormément. Il faut voir que les mauvais soins psychiatriques sont en fait liés à toujours plus de personnes malades qui se retrouvent à la rue ou en prison. C'est ça qui pallie aujourd'hui à la carence de la psychiatrie. L'état de vétusté des Hôpitaux de Saint-Maurice, dont le 11^e arrondissement dépend, est une certitude. Les soignants, les familles des patients et les patients s'en plaignent. Nous ne disons pas qu'il ne faut pas rénover, mais s'attaquer à un espace vert dans ce cadre – qui en plus devrait être protégé par le PLU existant actuellement à Saint-Maurice – est juste inexplicable et injustifiable. Par ailleurs, on a l'impression que les soignants eux-mêmes ne sont pas contents de la manière dont cela se passe.

Oui, il faut des travaux, oui, il faut de la rénovation, oui, il faut mettre beaucoup de moyens, et oui, c'est important pour nous dans le 11^e puisqu'on est effrayé par l'augmentation du nombre de personnes à la rue et par l'augmentation du nombre de personnes à la rue qui auraient besoin d'être beaucoup mieux accompagnées et qu'on ne peut pas accompagner aujourd'hui faute de moyens. Donc nous nous associons évidemment à ce vœu. D'ailleurs, notre tout nouveau sénateur du Val-de-Marne va rencontrer la semaine prochaine les syndicats hospitaliers pour continuer de travailler sur le sujet et aussi pour faire pression sur l'ARS à ce niveau car il faut que nous agissions à tous les niveaux. En tout cas, merci pour ce vœu que nous voterons avec plaisir. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je n'ai pas d'autres demandes de parole, je vous propose de passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que les hôpitaux de Saint-Maurice (94) accueillent des patients du 11^e arrondissement au sein du pôle Paris 11 de leurs unités de soins psychiatriques ;

Considérant la structure d'accueil du Pôle Paris 11 Paris 11 des hôpitaux Saint-Maurice située passage des Taillandiers dans le 11^e arrondissement ;

Considérant que les locaux, pourtant classés au patrimoine national, n'ont pas bénéficié des moyens nécessaires pour leur réhabilitation, malgré les alertes répétées des soignant-es et élu-es, rendant le lieu dans un état de vétusté indigne de l'exercice des professions médicales dans de bonnes conditions ;

Considérant le projet immobilier porté par la direction de l'ARS de louer par un bail emphytéotique de 50 ans près de la moitié des hôpitaux de Saint-Maurice (94) à un tarif particulièrement avantageux à des promoteurs immobiliers pour un projet lucratif, et la construction d'un nouveau bâtiment hospitalier sur un terrain boisé et véritable poumon du tissu urbain local ;

Considérant la menace, liée à ce projet, de suppression de plus de 240 emplois d'agent-es hospitaliers en quatorze ans, soit 8 % des effectifs des hôpitaux de Saint-Maurice ;

Considérant que toutes les équipes des psychiatrie adulte et enfant, et donc celles qui interviennent sur le pôle 11, mais aussi l'équipe soignante de la structure de soin située rue des Taillandiers, pourraient être impactées par la suppression des 240 emplois prévue par le projet ;

Considérant que les personnels soignants insistent sur l'intérêt pour les patient-es et les usager-es de bénéficier d'un cadre architectural adapté, auquel répondent les bâtiments menacés de location à des promoteurs immobiliers, prototype des bâtiments de soins psychiatriques à l'international ;

Considérant qu'une personne sur quatre sera touchée par des troubles psychiques au cours de sa vie selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et qu'aujourd'hui dans le 11^e il est difficile de mobiliser suffisamment de places en psychiatrie pour couvrir les besoins ;

Considérant la poursuite des vagues de fermetures de lits imposées ces dernières années, malgré l'impact des années « Covid », amoindrissant la capacité d'accueil de nombreux établissements de la région et singulièrement au sein du Pôle de psychiatrie des hôpitaux Saint-Maurice qui accueillent des patient.es du 11^e arrondissement ;

Considérant que le secteur privé, par l'intermédiaire de l'opérateur Clinalliance, hautement subventionné en particulier par la Région Île-de-France, propose une offre de soins en complète inadéquation avec les besoins des patient.es du secteur, et souvent non pris en charge par l'assurance maladie ;

Considérant que la souffrance au travail induite par ce projet accélère les départs des agent.es hospitalie-ers, particulièrement vers le privé, aggravant encore la situation de l'hôpital public ;

Considérant l'impact écologique de ce projet, en totale opposition avec les principes environnementaux énoncés dans le PLU et le PADD de Saint-Maurice, ainsi qu'avec ceux avancés dans le PLUi et PADDi Paris Est Marne et Bois ;

Considérant les solutions alternatives portées par le personnel, le collectif pour l'avenir des hôpitaux de Saint-Maurice et des Murets, et les élu.es d'opposition ;

Sur proposition des élu.es du groupe Communiste et Citoyen, du groupe Paris 11 en commun : socialistes, écologistes et apparentés, et du Groupe Écologiste du 11^e ;

ÉMET LE VŒU :

que le Maire du 11^e interpelle l'Agence Régionale de Santé au sujet :

- des menaces que représente le projet immobilier qu'elle porte avec la Direction des Hôpitaux de Saint-Maurice et la Mairie de Saint-Maurice (menaces sur la qualité des soins et des conditions de travail ainsi que sur l'environnement).
- du nécessaire projet de financement de rénovation de l'ensemble des locaux mené en lien avec les personnels de santé et au bénéfice des patient.es.

M. le Maire : « Qui est pour ? La majorité. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Qui vote contre ? M. POITOUX. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 27		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	3	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	1
Le vœu est adopté			

M. le Maire : « Merci à tous. L'ordre du jour étant épuisé, je vous donne rendez-vous en janvier et vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année. Merci à tous et bonne soirée. »

À 20h35, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signature 	Signature 
M. François VAUGLIN Maire du 11 ^e arrondissement	M. Jérôme MEYER, Adjoint au Maire Secrétaire de séance